



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/41/PV.84

4 décembre 1986

FRANCAIS

---

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 84e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 25 novembre 1986, à 10 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)

Allocution de Son Excellence M. Jose Napoleon Duarte, Président de la République d'El Salvador

Question des îles Falkland (Malvinas) [28] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Rapport de la Quatrième Commission
- d) Projet de résolution

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 25.

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE M. JOSE NAPOLEON DUARTE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE D'EL SALVADOR

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ce matin, l'Assemblée va entendre une allocution du Président d'El Salvador.

M. Jose Napoleon Duarte, Président de la République d'El Salvador, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'El Salvador, S. E. M. Jose Napoleon Duarte, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

Le Président DUARTE (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Il y a deux ans, alors que mon gouvernement avait quatre mois d'existence, j'ai estimé opportun de me présenter devant vous pour exposer au monde les progrès réalisés par mon peuple dans sa volonté inébranlable d'obtenir la liberté, l'instauration d'une démocratie participative et pluraliste, le développement, la justice sociale et, essentiellement, la paix, à la suite d'une réconciliation nationale authentique. C'était le moment de vous exposer les aspirations nobles et légitimes de mon peuple et de mon gouvernement. C'était le moment où les rêves de cinq décennies cédaient enfin le pas à la réalité après tant d'années de dictature.

L'année dernière, j'avais également l'intention de venir aux Nations Unies pour présenter au monde les progrès que nous avons enregistrés dans ce processus. J'allais présenter au monde notre esprit de paix. Mais, accablé par l'enlèvement infâme de ma fille Inés Guadalupe, je n'ai pu le faire. Et depuis ma patrie, j'ai lancé un appel à la concorde, à la raison et à la solidarité de la communauté internationale pour qu'elle appuie mes efforts visant à une solution juste et humaine de cet acte. Par leur réponse et leur appui, les Nations Unies se sont gagné ma plus profonde reconnaissance.

Le Président Duarte

Aujourd'hui, une grande partie de ces rêves, du point de vue de la défense et des valeurs, sont une réalité incontestable que l'on reconnaît même chez nos détracteurs les plus implacables. Dans notre histoire la plus récente, trois grands maux, trois grands malheurs se sont abattus sur mon peuple, approfondissant sa misère et sa souffrance. Ces trois grands désastres, si on les mettait en parallèle avec certains événements bibliques, pourraient être appelés les trois grandes plaies qui ont affligé et affligent encore El Salvador. La première était la catastrophe provoquée par la guerre; la deuxième, la catastrophe économique résultant des vicissitudes des termes de l'échange internationaux, et la troisième, la catastrophe provoquée par la nature. Cette dernière a causé des dommages économiques et sociaux plus grands que les deux premières tragédies conjuguées. La destruction causée par sept années de guerre et sept années de crise économique ne peut être comparée aux dommages causés par les sept secondes du tremblement de terre du 10 octobre.

Indubitablement, il y a fort à faire à chaque pas de la vie de nos citoyens, mais la détermination inébranlable de mon peuple et du gouvernement surmontera tous les obstacles qui se présentent à eux. C'est pourquoi aujourd'hui, j'ai l'honneur de m'adresser à cette auguste Assemblée pour mentionner les immenses problèmes et les urgentes nécessités auxquels se heurte en ce moment mon peuple dans la voie du relèvement et de la reconstruction de notre capitale dévastée par le tremblement de terre du 10 octobre dernier.

Ma présence ici répond fondamentalement aux aspirations de tout mon peuple, qui a déposé sa confiance et ses espoirs en l'aide solidaire que pourrait nous offrir la communauté internationale pour surmonter les vicissitudes qui affligent aujourd'hui notre peuple, car elles constituent une menace sérieuse pour la consolidation définitive de la démocratie en El Salvador. Le tremblement de terre a signifié des sacrifices pour tous les Salvadoriens. Ceux qui avaient beaucoup ont beaucoup perdu, mais ceux qui avaient peu ont tout perdu. Et c'est là le fidèle reflet du drame impressionnant qui s'abat sur nous. Le tremblement de terre a mis en évidence la misère, les souffrances, la faim dans lesquelles nous vivons. Des milliers de familles vivant dans des grottes, dont la vie est ignorée en temps normal, sont sorties au grand jour pendant ces sept secondes de panique, révélant la réalité de leur douleur et les conditions inhumaines dans lesquelles elles

Le Président Duarte

vivaient. Ce cataclysme nous a tous atteints sans exception. Il a ébranlé notre confiance, nos coeurs et nos esprits et a suscité un cri immense et profond adressé au monde tout entier. Il nous a rendus plus humains et plus solidaires dans notre lutte et notre douleur. Le séisme a été notre épreuve la plus dure et mon peuple a su y répondre avec foi et espoir.

La terrible tragédie qui a frappé San Salvador a causé la mort de 1 500 personnes, en a blessé 10 000, en a laissé 300 000 sans abri et a causé de grands dommages au patrimoine historique, matériel et culturel de notre peuple. Les pertes matérielles se chiffrent à plus de 10 milliards de dollars, ce qui inclut les dégâts subis par les installations du réseau hospitalier, du système d'éducation, du système de production et de commerce et des services publics. Selon les données fournies par les entreprises privées, 85 à 90 % de l'industrie située dans la capitale ont été atteints par le séisme, ce qui a une influence profonde sur l'économie et la production nationale, étant donné que la région métropolitaine est le centre nerveux de l'activité économique du pays. Le séisme a détruit l'infrastructure hospitalière de la région et actuellement des milliers de Salvadoriens sont traités dans des hôpitaux de campagne où opérations chirurgicales grandes et petites sont effectuées dans des conditions précaires.

Dans le domaine de l'enseignement, 150 établissements ont été atteints, représentant au moins 1 500 salles de classe. Enfin, 90 % du patrimoine culturel a été endommagé. Des bibliothèques, des musées, des monuments, des églises, des théâtres et des installations de sport ont été détruits.

En ce qui concerne les services publics, le réseau de distribution d'eau potable qui dessert un tiers de la capitale a été atteint à plus de 50 kilomètres, sans compter les autres systèmes de drainage et d'aqueducs dont nous ignorons les dommages étant donné les difficultés d'évaluation.

Dans le domaine des télécommunications, quatre centrales téléphoniques ont été détruites et leur reconstruction représentera plus de 26 millions de dollars. De même, ont été détruits ou atteints les réseaux de distribution d'électricité, avec des dommages estimés à plus de 20 millions de dollars. L'infrastructure urbaine et les transports ont été sérieusement atteints. Les crevasses ouvertes en pleine rue et les dommages directs ou indirects dans cette zone dépassent 30 millions de dollars sans compter le coût des réparations des rues, des démolitions, du déblaiement et du nettoyage.

Le Président Duarte

Il faut mentionner tout spécialement la désorganisation totale causée par le tremblement de terre à l'administration et aux divers services gouvernementaux. D'innombrables bâtiments publics ont subi des dommages irréparables dont le coût direct dépasse 50 millions de dollars, sans prendre en compte les coûts indirects résultant du déménagement de ces services dans d'autres installations.

Pour le secteur productif et commercial, les dommages dépassent 135 millions de dollars, sans prendre en considération la paralysie de ces activités, qui coûtera en tout quelque 71 millions de dollars.

Ces chiffres peuvent paraître petits à certains pays industrialisés, mais pour ma patrie, ils sont gigantesques. Ils signifient au moins 25 % du produit intérieur brut.

Ce désastre naturel aggrave la misère existante et rend plus précaires les conditions de vie de mes compatriotes. Elle diminue sensiblement la capacité de réponse du gouvernement central et des administrations locales. Elle oblige à assumer des situations d'urgence et nous pousse à mettre en oeuvre des plans et des mesures à moyen et à long terme qui devraient être intégrés dans un nouveau schéma du développement national.

Tout cela est un défi que nous devons relever sans avoir de ressources propres. C'est là la tragédie. Si la guerre et la crise économique ont énormément restreint les possibilités de répondre aux demandes sociales, aujourd'hui le séisme nous place devant une situation d'impossibilité totale de les satisfaire.

Le Président Duarte

Le séisme a amené une forte aggravation des conditions de vie du peuple salvadorien et un tournant radical dans la planification du développement économique et social que mon gouvernement avait entreprise. Comme vous le comprendrez, ce panorama exige naturellement une nouvelle formulation et une nouvelle programmation des plans et stratégies du développement sectoriel, qui devront être orientés vers les objectifs et les buts liés au relèvement et à la reconstruction d'un nouveau El Salvador.

Ces trois grandes catastrophes ont été et continuent d'être assumées stoïquement par mon peuple. Devant les effets destructeurs d'une guerre populaire prolongée, nous opposons un effort de solidarité pour reconstruire la nation. A la guerre, à la violence et à la mort, nous opposons les cinq grands objectifs de gestion de mon gouvernement, qui sont l'humanisation, impératif ético-politique qui façonne et régit notre conduite dans le contexte social, la pacification, car elle est l'idéal le plus cher et le plus élevé auquel aspirent les Salvadoriens, la démocratisation, dont le processus engendre le consensus, le pluralisme et les libertés qui permettent la pleine réalisation de l'homme dans la société, la participation, visant à rendre l'individu responsable dans l'exercice de ses droits et de ses devoirs dans l'édification de la société démocratique, et la réactivation, qui doit stimuler l'économie nationale et approfondir la réforme sociale.

Dans le contexte de ces objectifs, j'ai appelé, une fois encore cette année, à la poursuite du dialogue comme mécanisme approprié d'un système démocratique qui nous permettrait de progresser vers la paix grâce au triomphe de la raison, transformée en une volonté politique de transaction et de solution. Je crois fermement au dialogue pour la paix et non au dialogue pour la guerre.

A trois reprises, j'ai demandé à ceux qui avaient pris les armes de venir s'asseoir autour de la table de négociation pour discuter de la paix et non pour discuter de la guerre. La nouvelle institutionnalisation politique et démocratique, qui se renforce dans mon pays, encourage ces mécanismes car ils écartent essentiellement le recours à la violence et font prévaloir les projets politiques et stimulent le débat entre les divers secteurs. Malheureusement, ceux qui ont pris les armes n'ont pu être sensibles à ces actes et à ces appels, qui ne font qu'interpréter fidèlement le sentiment et la réalité historique de l'El Salvador d'aujourd'hui.

Le Président Duarte

Le renforcement du processus démocratique dans les conditions qui affectent mon pays demande un effort intense et imaginatif que nous continuerons à faire jusqu'à ce qu'il soit tout à fait affermi. L'un des éléments de ce processus est l'incorporation des groupes qui ont pris les armes dans la vie démocratique, par un dialogue fidèle, sincère et réaliste dans le cadre constitutionnel établi, permettant de dégager des solutions pacifiques qui mettront fin aux effusions de sang entre Salvadoriens et de renforcer la solidarité dans la reconstruction et la rénovation nationale. Ceci parce que nous estimons que le dialogue est le seul moyen approprié dans une démocratie, non pas pour négocier la démocratie, ce qui est inacceptable, mais pour en universaliser l'application et en assurer le progrès. Nous tomberions dans une grave erreur historique si, en raison des difficultés de conjoncture que nous rencontrons, nous nous arrêtons dans nos progrès ou, pire encore, nous revenions à l'odieux passé de la dictature.

Aujourd'hui plus que jamais, la philosophie qui inspire notre attitude, c'est de poursuivre le processus de transformation du pays qui doit permettre la jouissance d'une démocratie pleine et efficace, assortie du respect et de la protection des droits de l'homme, qui sont l'élément fondamental de la politique de mon gouvernement. De même, nous voulons renforcer ces mesures structurelles qui permettent aux majorités de mon pays de mener une existence digne, surmontant les causes qui étaient à l'origine du conflit qui a fait couler tant de sang.

Dans ce contexte, mon gouvernement ne peut que se féliciter des efforts des Secrétaires généraux de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains (OEA), qui nous aident à parvenir à un accord global de paix et de sécurité dans la région en appuyant les tentatives de Contadora. Ces travaux correspondent exactement à la position officielle de notre gouvernement qui, dès le début de l'initiative de Contadora, a proposé et obtenu le consensus des pays intéressés sur l'approche selon laquelle il fallait apporter au problème de l'Amérique centrale une solution globale, simultanée, multilatérale et régionale. Cela, naturellement, sur la base d'un ensemble d'accords vérifiables préalablement adoptés, comme le reflète le projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, présenté à notre gouvernement par le Groupe de Contadora et le Groupe de Lima, le 6 juin dernier, à Panama. Dans ce sens, l'El Salvador appuie résolument l'offre que les Secrétaires généraux ont adressée à notre gouvernement.

Le Président Duarte

Cela devrait se concrétiser au cours de l'étape qu'ouvrira l'entrée en vigueur de l'Accord de Contadora. Il est encourageant de noter que les Secrétaires généraux ont compris la nécessité pressante de maintenir le dialogue et la négociation dans l'instance régionale. A cette fin, il est urgent, en fonction d'un accord global, d'éliminer les obstacles qui s'opposent à la reprise du processus, notamment ceux qui, par leur nature, tendent à une solution sectorielle et s'opposent à la négociation et au dialogue pluraliste.

Dans ce même cadre proposé par les Secrétaires généraux, je voudrais faire une digression, car je sais que, d'ici un moment, le débat va s'ouvrir sur la question des Malvinas. Je tiens à déclarer que l'El Salvador appuie la thèse de l'Argentine dans le cas des Malvinas, en ce sens que la question de la souveraineté des îles doit être résolue par une négociation qui reconnaît les droits légitimes de la République argentine.

Mon gouvernement estime que les Secrétaires généraux, en proposant le maintien des négociations dans l'instance régionale, comme le désirent les Salvadoriens, sont conscients que cela suppose la reprise du processus qui n'est pas encore terminé et que ce dernier, à son tour, passe par l'élimination des obstacles qui s'y opposent. Nous nous félicitons donc de la décision des deux parties de se retrouver, à partir de leurs positions respectives, avec la communauté centraméricaine pour mettre l'accent sur la nécessité d'écartier les obstacles que nous avons toujours signalés, pour la paix, la démocratie, le pluralisme, le développement et la sécurité de l'Amérique centrale.

Au désastre économique qui nous frappe et qui épuise les possibilités de solutions, les secteurs agricoles, syndicaux et patronaux réagissent avec mon gouvernement en s'efforçant de réactiver notre économie par un système économique au service de tous, fondé sur une conception authentique de la justice sociale.

Mon gouvernement est conscient que les ajustements structurels internes des pays en voie de développement sont déterminés dans une grande mesure par le maintien de relations économiques et internationales injustes. Ajoutés au lourd fardeau que la dette extérieure nous impose, ils contribuent au panorama d'accentuation des niveaux de dépendance de nos pays face aux centres mondiaux, ce qui a pour effet de contribuer grandement à accentuer à son tour le déséquilibre de nos économies, que reflète parallèlement une instabilité socio-politique croissante qui ne détériore pas simplement la qualité de vie de nos peuples, mais affaiblit le processus démocratique.



Le Président Duarte

En fait, de nombreux pays de la région ont procédé à un coût social élevé, à de grandes mesures d'ajustement économique qui abaissent les niveaux de productivité et créent un déséquilibre entre les dépenses et les rentrées, ce qui rend difficiles la stabilisation et la relance économiques. Devant cette situation, il devient impératif de renforcer la coopération Nord-Sud, qui doit être fondée sur la justice, sur la justice sociale internationale, et qui doit se caractériser par une plus grande souplesse dans les économies développées, qui doivent vraiment aider à renforcer les changements structurels de nos pays et à créer des conditions de stabilité politique, économique et sociale, et non pas le contraire.

Dans cet ordre d'idées, des efforts faisant suite à la décision de continuer à promouvoir les réformes structurelles lancées dans mon pays se concentrent aujourd'hui sur la réforme agraire qui, selon les préceptes de notre constitution politique et un mandat historique irrévocable du peuple salvadorien, deviendra la troisième et dernière phase du processus au cours des prochains mois.

Devant la catastrophe naturelle causée par le séisme du 10 octobre, les services gouvernementaux, en coordination avec les différents secteurs de la société salvadorienne, ont pris des mesures intensives pour alléger les souffrances des milliers de gens qui ont été atteints. Le tremblement de terre nous a permis d'avoir une vision plus nette de la tragédie affligeant notre peuple. El Salvador sera à la hauteur du défi, grâce à la volonté collective de tous les secteurs, qui laissent de côté leurs différences en ce moment où l'unité nationale et la concertation des efforts sont nécessaires pour faire face à la crise qui nous frappe.

C'est un hommage au sens des responsabilités et à l'esprit civique de mon peuple que de souligner qu'il n'y a pas eu un seul cas sérieux de désordre ou de pillage. Nous n'avons pas non plus subi d'épidémies ou de maladies généralisées grâce aux efforts de tous les citoyens salvadoriens. Il est important de mentionner l'abnégation et la noblesse dont ont fait preuve les différents secteurs et institutions de services, les entreprises privées, les syndicats, les paysans, les universités, les forces armées, les fonctionnaires publics et municipaux, les ouvriers, les associations professionnelles et différents gouvernements, dont les efforts ont complété l'aide humanitaire fournie par la Croix-Rouge et d'autres

Le Président Duarte

organisations, clubs et églises qui aidèrent à soulager les souffrances du peuple salvadorien. Cet effort conjoint a fait ressortir les valeurs authentiques de ce que doit être une société juste, pluraliste et participative, solidaire et égalitaire, où l'altruisme l'emporte sur l'égoïsme, l'humilité sur l'arrogance, l'amitié sur la haine et l'unité sur la mésentente.

El Salvador maintiendra ce système de façon permanente parce que les tragédies sont également des leçons de l'histoire qui nous aident à confirmer notre sentiment de fraternité et à cimenter notre esprit humanitaire de coopération. Dans ce contexte, je tiens à souligner que, sans l'aide et la coopération de la communauté internationale, El Salvador n'aurait pas pu faire face de façon efficace à cette urgence, car la tragédie était au-dessus des capacités et des ressources du pays pour protéger les victimes du tremblement de terre et leur porter assistance.

Je dois mentionner à ce sujet l'adoption par l'Assemblée générale, le 14 octobre 1986, de la résolution intitulée "Aide d'urgence à El Salvador" (A/41/L.4), dans laquelle la communauté internationale a exprimé ses condoléances et a reconnu l'importance du désastre; elle a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils contribuent généreusement aux secours et à la reconstruction dans les zones touchées; elle demandait également au Secrétaire général de mobiliser des ressources pour contribuer aux travaux de secours et de reconstruction entrepris par le Gouvernement salvadorien, de coordonner l'assistance multilatérale et, en consultation avec mon gouvernement, de déterminer les nécessités à moyen et à long terme.

Au nom de mon peuple et de mon gouvernement, je voudrais exprimer mes remerciements les plus sincères à la communauté internationale pour cette résolution, dans laquelle l'Assemblée générale a renouvelé par consensus son appel à la solidarité et à l'appui pour le relèvement d'El Salvador et lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'oeuvrer à promouvoir le développement de mon pays en général. L'appel contenu dans cette résolution humanitaire, qui s'adressait en particulier au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), au Programme alimentaire mondial (PAM) et à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est louable et nous donne de grandes raisons d'espérer. J'en profite donc pour vous dire que je suis venu ici pour réitérer mes remerciements les plus sincères et

Le Président Duarte

les plus réels, et pour exprimer une fois de plus la gratitude du peuple et du Gouvernement d'El Salvador envers tous les pays représentés ici, et à ces pays qui, sans distinction de croyances, d'idéologies ou d'idées, ont envoyé une aide immédiate à mon pays. Nous remercions les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et les associations qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à alléger les souffrances du peuple salvadorien par l'aide qu'ils nous ont fournie et qu'ils continuent de nous fournir de façon désintéressée.

Mon gouvernement tient également à reconnaître l'assistance inestimable que les Nations Unies continuent à fournir à mon pays par le biais du bureau local du PNUD à San Salvador, et notamment l'important effort fait par cet organisme et par d'autres organismes régionaux, comme la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la suite du tremblement de terre, dont les conséquences m'ont amené à cette tribune pour présenter le bilan des dommages subis et des besoins de mon pays en matière de reconstruction.

Bien que nous ayons, dans une grande mesure, été capables de traverser la première phase de l'urgence nationale, y compris les soins immédiats à accorder aux victimes du tremblement de terre, nous sommes toujours aux prises avec la seconde phase, qui consiste à satisfaire les besoins fondamentaux à long terme de la population affectée par le tremblement de terre. Des milliers et des milliers de Salvadoriens vivent dans la rue, sous un morceau de plastique. Nous avons prévu l'exécution de projets visant au relèvement et à la reconstruction des villes d'El Salvador. Ces deux dernières phases présentent le défi le plus grand et le plus dramatique pour mon peuple car, en dépit de notre ferme détermination de faire face aux difficultés résultant du tremblement de terre, nous sommes contraints de recourir à la solidarité et à l'appui internationaux. Pour cette raison, je me permets de lancer un appel pour que les gouvernements et organismes représentés dans ce forum nous fournissent toute l'aide possible pour entreprendre cette tâche humanitaire difficile et ardue, conformément aux nobles et importantes résolutions de l'Assemblée générale dont j'ai parlé avec une profonde reconnaissance.

Le Président Duarte

Je tiens à mentionner que l'éventuelle aide internationale, tant bilatérale que multilatérale, que nous recevrons pour engager le processus de relèvement et de reconstruction nationale sera gérée par la présidence de la République en coopération avec tous les secteurs de la vie nationale. C'est dans ce sens que nous avons voulu gérer l'aide apportée avant la crise née du tremblement de terre, consacrant le meilleur de nos efforts au service des plus humbles, des plus pauvres, de ceux qui souffrent le plus.

Pour illustrer l'honnêteté avec laquelle a été gérée l'aide apportée à ce jour par le monde, je peux dire que j'ai indiqué à mon cabinet qu'il n'était pas question de gaspiller ou de détourner un seul des centimes, un seul des grains de maïs qui nous ont été offerts parce que tout cela était pour les pauvres. J'ai dit qu'il fallait tout d'abord aider le peuple, et le Gouvernement servira le peuple à commencer par ceux qui vivent dans les décombres.

Monsieur le Président, je vous apporte ces documents que j'ai en ma possession, qui comprennent non seulement une évaluation générale des dommages et des perspectives, mais également des documents élaborés par des cabinets d'audit internationaux, par exemple Arthur Young, qui ont procédé au contrôle et à la vérification détaillés et minutieux de tous les chargements parvenus dans le pays et de chacun des dons faits par chaque Etat. Vous y verrez où et à qui ont été attribuées chacune des aides qui nous sont parvenues. Il en est de même du rapport, également vérifié par ces mêmes cabinets internationaux, sur les fonds collectés à ce jour au plan interne et grâce à certaines aides internationales, qui se montent à près de 2 millions de dollars. Les dons y figurent un par un, afin que le monde sache et que le peuple salvadorien ait la certitude que le gouvernement va donner directement jusqu'au dernier centime, jusqu'au dernier article, jusqu'aux dernières espèces des dons ou des aides des autres pays aux Salvadoriens les plus nécessiteux, à ceux qui vivent dans les décombres, sur les berges des rivières, dans des grottes, dans des cabanes, à ceux qui souffraient en permanence de la faim qui apparaissent maintenant au grand jour.. Maintenant, tous les Salvadoriens sont conscients du drame de la misère dans laquelle vit notre peuple.

Je vous remets donc, monsieur le Président, les documents, dûment vérifiés par des cabinets internationaux, relatifs aux contributions en espèces et en nature que nous avons reçues et distribuées à notre peuple avec affection et respect fraternel.

Le Président Duarte

Le peuple et le Gouvernement salvadoriens placent leur foi et leur espérance dans l'aide et la coopération que peut leur apporter la communauté internationale. De même, nous sommes fermement convaincus que l'aide sera spontanée, généreuse, magnanime et qu'ajoutée aux efforts du peuple, elle facilitera considérablement le processus de reconstruction nationale que nous lançons, ce qui permettra à la démocratie d'El Salvador d'aller de l'avant et de sortir renforcée de la plus dure épreuve que le destin lui ait infligée.

L'espérance et la solidarité sont des éléments essentiels si l'on veut surmonter la crise que le destin réserve aux peuples et aucune démocratie n'est faible si, en ses moments d'épreuve, elle peut compter sur l'aide désintéressée et humanitaire de la communauté internationale. Mon pays et mon gouvernement ont foi en vous et en l'Organisation des Nations Unies.

El Salvador est debout. L'aide et la coopération font la différence entre la prostration à court terme et le relèvement avec foi et espoir dans l'avenir du peuple salvadorien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'El Salvador de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Jose Napoleon Duarte, Président de la République d'El Salvador, est escorté de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (A/41/23 (Partie VII); A/AC.109/878)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/824)
- c) RAPPORT DE LA QUATRIEME COMMISSION (A/41/870)
- d) PROJET DE RESOLUTION (A/41/L.19)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport de la Quatrième Commission faisant l'objet du document A/41/870?

Il en est ainsi décidé.

M. BATTLE (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation est coauteur du projet de résolution A/41/L.19 sur la question des îles Malvinas. Au cours de sa quarantième session déjà, l'Assemblée générale avait approuvé par une majorité écrasante la résolution 40/21 dont le texte est identique, quant au fond, à celui que nous sommes en train d'examiner. Malheureusement, au cours de l'année qui s'est écoulée depuis que cette résolution a été adoptée, on n'a pas progressé sur la voie du règlement pacifique et définitif des problèmes en suspens entre la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, y compris de tous les aspects concernant l'avenir des îles Malvinas. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport : "il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente pour instituer entre les deux parties le genre de dialogue prévu par la résolution 40/21" (A/41/824, p. 2, par. 6).

L'Uruguay, en tant que pays latino-américain situé dans l'Atlantique sud, se voit concerné de façon très particulière par ce problème et il a déjà indiqué à cet égard, à plusieurs reprises, qu'il était profondément inquiet. Cette inquiétude s'est accrue récemment avec "la déclaration sur les pêcheries dans l'Atlantique du Sud-Ouest", publiée par le Gouvernement du Royaume-Uni le 29 octobre 1986. Le Gouvernement britannique, prétendant exercer sa juridiction ou ses droits de souveraineté à des fins précises dans la zone allant jusqu'à 200 milles marins autour des îles Malvinas et sur sa plate-forme continentale, s'est arrogé des droits, selon nous, comme s'il était le souverain légitime de ces îles.

Il tente ainsi de s'attribuer une compétence qui est exclusivement celle de la souveraineté de l'Etat riverain en modifiant la situation pré-existante et même en affectant des zones qui appartiennent sans conteste à la juridiction argentine.

L'Uruguay, qui a toujours traditionnellement appuyé l'exigence, qu'il considère légitime, de souveraineté de la République argentine sur ces îles, déplore cet acte unilatéral du Gouvernement du Royaume-Uni, qui n'est pas conforme au droit international et qui tend à exacerber le différend de souveraineté et, comme l'indique le communiqué publié à cet égard par le Gouvernement de l'Uruguay, il ne peut que contribuer, dans les circonstances actuelles, à créer des tensions dans la région et, en outre, à détériorer les conditions propres à créer un climat de confiance réciproque permettant d'instaurer un dialogue entre les parties.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains a adopté ce mois-ci une résolution par consensus dans laquelle il

M. Battle (Uruguay)

exprime sa profonde préoccupation face à ce nouvel élément de tension et de conflit potentiel qui a été introduit par la déclaration britannique du 29 octobre; il appuie les efforts de la communauté internationale en faveur d'une négociation pacifique concernant tous les aspects du conflit sur les îles Malvinas, y compris la question de la souveraineté, et demande aux deux parties de saisir toutes les occasions possibles pour entamer des négociations et d'éviter de prendre des mesures qui introduiraient des changements dans la situation délicate qui existe actuellement.

La première étape essentielle qu'exige la communauté internationale c'est que les parties entreprennent des négociations.

Le 2 novembre dernier, sur mandat exprès des présidents de la République de l'Argentine, de la République du Brésil et de la République de l'Uruguay, les Ministres des affaires étrangères des trois pays se sont réunis à Punta del Este pour examiner les conséquences de la déclaration britannique du 29 octobre et dans le communiqué de presse qui a été publié à cette occasion, les trois Gouvernements ont entre autres "renouvelé à la communauté internationale leur conviction que la négociation diplomatique bilatérale est le mécanisme approprié pour trouver une solution pacifique à ce différend et ils ont manifesté le ferme espoir que l'avenir démontrera l'efficacité de cette voie".

Ma délégation estime que la déclaration publiée par le Gouvernement argentin, le 17 novembre, dans laquelle il se déclare prête à entreprendre des négociations globales avec le Royaume-Uni conformément aux termes de la résolution 40/21 de l'Assemblée générale des Nations Unies, constitue un pas important vers l'ouverture de cette voie.

Le Gouvernement argentin propose, pour préparer les négociations, d'entamer un dialogue ouvert avec le Royaume-Uni dans le but de créer un climat de confiance nécessaire pour envisager d'entamer des négociations et pour établir leur calendrier.

Mon gouvernement est heureux de cette initiative et estime qu'il s'agit d'une réaction positive de l'une des parties à la demande contenue dans la résolution 40/21 de l'Assemblée générale et renouvelée aujourd'hui dans ce projet de résolution, d'entamer des négociations dans le but de trouver les moyens de résoudre de façon pacifique et définitive les problèmes en suspens entre les deux pays, y compris tous les aspects relatifs à l'avenir des îles Malvinas.

M. Battle (Uruguay)

Il n'appartient pas à cette instance de préjuger les éléments ou les facteurs qui font partie intégrante de la solution de fond des problèmes, mais il est du ressort de l'Assemblée générale de prendre les mesures qu'elle estime opportunes pour contribuer à résoudre cette situation de façon pacifique et mutuellement satisfaisante, dans le cadre de sa compétence générale qui consiste à discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte et de sa compétence spécifique - autrement dit toutes questions se rattachant au maintien de la paix et de la sécurité internationales - et donc à recommander les mesures propres à assurer le règlement pacifique de toute situation quelle qu'en soit l'origine, qui lui semble de nature à nuire au bien général ou à compromettre les relations amicales entre nations (Articles 10, 11 et 14 de la Charte).

Le projet de résolution que nous sommes en train d'examiner a donc un caractère de pure procédure. L'intégration d'autres éléments, en particulier des questions de fond, ne serait pas appropriée dans cette instance et risquerait de compromettre l'objectif poursuivi, qui est d'entreprendre effectivement un processus de négociations entre les parties.

Il y a quelques semaines, au cours de la présente session, l'Assemblée générale a approuvé, à une immense majorité, la résolution qui fait de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération. On comptait également la voix du Royaume-Uni dans cette majorité.

Cette résolution, adoptée pour la première fois par l'Assemblée générale, reprend une aspiration générale de la communauté internationale, à savoir qu'il convient d'éliminer de la zone de l'Atlantique sud toutes les sources de tension et de respecter l'unité nationale, la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des Etats de la région, et prie tous les Etats de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force et de respecter strictement le principe selon lequel le territoire d'un Etat ne doit pas faire l'objet d'une occupation militaire résultant du recours à la force, en violation de la Charte des Nations Unies, ainsi que le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la force et les prie de respecter scrupuleusement la région de l'Atlantique sud comme zone de paix et de coopération.

Toute situation qui comporte un élément colonial ou un élément d'occupation étrangère de territoires est une injustice et, par conséquent, un obstacle à la paix et à la coopération.



M. Battle (Uruguay)

Toute situation de tension ou de conflit international, tout différend international crée une crise de confiance mutuelle et compromet les relations d'amitié entre pays. Elle s'oppose par conséquent au renforcement de la paix ou de la coopération.

Le différend entre l'Argentine et la Grande-Bretagne sur les îles de l'Atlantique du Sud-Ouest est un écueil à surmonter si l'on veut consolider "cette zone de paix et de coopération de l'Atlantique sud".

M. Batlle (Uruguay)

Il est évident que la question actuellement à l'examen n'a pas trait directement aux ressources naturelles de la zone et à la gestion de ces ressources; elle est d'un tout autre caractère, beaucoup plus profond.

Sur ce point, l'Uruguay souhaite déclarer une fois de plus sa solidarité avec la République argentine. Nous considérons que la déclaration faite par son gouvernement le 17 novembre - confirmée hier devant l'Assemblée par le Ministre des affaires étrangères de la République argentine, M. Dante Caputo - constitue un pas important dans la recherche d'une solution pacifique et juste de cette question. L'Uruguay considère qu'une voie a été ouverte et que le Royaume-Uni ne devrait pas refuser de s'y engager.

Notre pays, pays frère de la République argentine, a toujours eu et continue d'avoir avec le Royaume-Uni d'importants liens d'amitié qui ont été renforcés à des périodes très difficiles vécues par nos deux pays. Nous espérons donc que le Royaume-Uni fidèle à ses grandes traditions, respectera ses obligations en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

Nous espérons que la résolution dont nous sommes coauteurs et qui sera sans aucun doute adoptée par l'Assemblée, permettra aux parties d'entamer des négociations pour résoudre ce différend de façon définitive. S'il en était ainsi, les Nations Unies sortiraient renforcées dans leurs fonctions et dans leurs objectifs, l'amitié entre deux peuples unis par d'étroits liens historiques serait consolidée et une contribution extrêmement précieuse au renforcement de la paix serait ainsi apportée.

M. GUMUCIO GRANIER (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Pour la cinquième année consécutive, l'Assemblée générale examine la question des îles Malvinas. Cet examen peut sembler répétitif et routinier comme l'a dit hier l'ambassadeur Thomson. Mais il convient de souligner que ce débat a lieu en raison précisément de l'attitude inflexible du Gouvernement britannique qui méconnaît les appels réitérés de la communauté internationale, repris dans différentes résolutions approuvées par l'Assemblée générale pour trancher ce différend.

Cette question, et toutes les délégations de l'Amérique latine l'ont souligné, est non seulement une cause argentine mais également la cause de tous les peuples et gouvernements d'Amérique latine. A cet égard, le peuple et le Gouvernement boliviens ont toujours appuyé fermement la République argentine sur la question des îles Malvinas.

M. Gumucio Granier (Bolivie)

L'appui de la Bolivie découle non seulement d'une simple solidarité entre deux peuples liés par la géographie et par le destin mais également du fait que ces deux Etats souscrivent aux mêmes principes de droit international et notamment celui qui ne reconnaît pas la conquête territoriale par la force des armes. Au nom du gouvernement constitutionnel présidé par M. Victor Paz Estenssoro, je réaffirme l'engagement déterminé de la Bolivie à la cause de la République argentine en ce qui concerne le différend sur la souveraineté des îles Malvinas qui, de l'avis de mon gouvernement, font partie intégrante du patrimoine territorial de l'Argentine.

Ma délégation remercie le Ministre des affaires étrangères, M. Dante Caputo, pour le rapport complet qu'il nous a présenté hier sur la question des îles Malvinas, Georgie du Sud et Sandwich du Sud ainsi que pour la présentation qu'il a faite des récents événements intervenus en Atlantique du Sud-Ouest. Nous voudrions particulièrement attirer l'attention sur cette présentation faite de manière sereine, judicieuse et digne.

La Bolivie, avec d'autres pays, a parrainé, au cours des quatre dernières années, des projets de résolution adoptés par l'Assemblée générale. Ces textes invitent les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni à reprendre les négociations afin de trouver un règlement pacifique au différend relatif à la souveraineté sur les îles Malvinas et demandent au Secrétaire général de poursuivre sa mission de bons offices et d'aider les parties à renouer le dialogue.

A la quarantième session ordinaire de l'Assemblée générale, un groupe de pays amis de l'Argentine et du Royaume-Uni ont présenté un projet de résolution qui offrait de nouvelles perspectives de solutions à ce différend. Ce projet, adopté en tant que résolution 40/21, avait trait à des questions de procédure. Il était différent des résolutions adoptées sur ce sujet lors des sessions de 1982, 1983 et 1984 de l'Assemblée générale en ce sens qu'aucune référence n'était faite aux aspects de fond de la question. Cette initiative était intéressante car elle offrait des possibilités nouvelles de sortir de l'impasse étant donné la réponse négative du Royaume-Uni aux résolutions adoptées antérieurement.

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour ses efforts remarquables destinés à mettre en application la résolution 40/21 et regrette que jusqu'à présent la reprise de négociations n'ait pu avoir lieu, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (document A/41/824).

M. Gumucio Granier (Bolivie)

Il ressort de la lecture du rapport du Secrétaire général que le Gouvernement de l'Argentine fait preuve de bonne volonté et voudrait reprendre les négociations avec le Royaume-Uni conformément aux dispositions de la résolution 40/21. D'autre part, le Secrétaire général déclare que le Royaume-Uni ne souhaite améliorer les relations que sur des questions d'ordre pratique, laissant de côté le centre de la question qui oppose le pays à toute l'Amérique latine, et particulièrement à l'Argentine dans ce différend. Cela est d'autant plus frappant que l'Ambassadeur Thomson lui-même a reconnu hier dans son intervention que son gouvernement est conscient que la question de la souveraineté est une question difficile mais non insoluble. Mon gouvernement sait gré à la République argentine pour le respect de la paix et du droit dont elle fait montre dans la recherche d'une solution à cette question et se déclare préoccupé par la réticence du Royaume-Uni à trancher ce différend dans le cadre d'un règlement pacifique prévu par la Charte des Nations Unies et réitéré dans diverses résolutions de l'Assemblée générale.

Il a été avancé qu'une partie du problème concernait la situation des habitants de l'île et leur droit à l'autodétermination. Ma délégation a déjà clairement dit que l'autodétermination est un droit inaliénable des peuples à choisir leur destin. Dans ce cas, cependant, ce principe n'est pas en jeu car la population des îles, qui est la conséquence de l'occupation militaire, a été transplantée dans les îles à des fins logistiques et pour servir l'entreprise coloniale destinée à renforcer la domination britannique sur les îles. Cette population s'est toujours considérée comme britannique comme l'a déclaré hier l'Ambassadeur Thomson. Cette population n'a jamais aspiré à l'indépendance ni à une identité nationale propre. En d'autres termes, elle n'a jamais souhaité se séparer de la métropole, comme cela ressort de quatre décennies de débats à la Quatrième Commission. Autrement dit, elle souhaite maintenir une situation coloniale.

Ma délégation tient à être très claire sur ce point. Il nous faut souligner que l'évidence historique démontre que la population argentine qui peuplait les îles Malvinas jusqu'en 1833 a été expulsée par les envahisseurs. Ainsi, plusieurs familles expulsées des Malvinas ont trouvé refuge à Chuquisak, en Bolivie. Je n'ai pas besoin de parler du lien historique existant avec la Bolivie qui, jusqu'en 1825, constituait avec les provinces argentines, y compris les îles Malvinas, la vice-royauté du Rio de la Plata.

M. Gumucio Granier (Bolivie)

Ainsi la population légitime qui aurait pu exercer son autodétermination a été expulsée; on ne peut donc, par conséquent, accepter, aujourd'hui, que les fonctionnaires ou les descendants des fonctionnaires de l'Administration coloniale britannique, sous prétexte d'autodétermination, cherchent à porter atteinte aux droits incontestables de l'Argentine, en perpétuant une situation coloniale qui est manifestement anti-historique et blesse la sensibilité des peuples de l'Amérique latine, toujours très attachés à la liberté.

Cette année, mon gouvernement se voit obligé d'attirer l'attention sur la déclaration du Royaume-Uni du 29 octobre dernier, dans laquelle le Royaume-Uni fait connaître à la communauté internationale sa décision d'imposer une zone de pêche dans l'Atlantique du Sud-Ouest, décision regrettable rejetée par tous les pays de l'Amérique latine.

La Bolivie souligne, avec la plus grande cordialité, la nécessité pour le Royaume-Uni de réfléchir à cette action unilatérale qui interdit toute possibilité de résoudre le différend et creuse le fossé qui sépare le Gouvernement du Royaume-Uni de toute l'Amérique latine, en particulier de l'Argentine.

Ma délégation exhorte le Gouvernement du Royaume-Uni à considérer avec plus de souplesse l'offre honnête faite par le Gouvernement argentin le 17 novembre dernier pour trancher tous les aspects non encore réglés de cette question. Il convient de souligner que cette offre a été faite par un gouvernement démocratique, légitimement élu, qui incarne la vocation pacifique d'une Argentine respectueuse du droit des gens.

On ne peut croire que le Gouvernement britannique puisse laisser passer cette nouvelle occasion et veuille, au contraire, maintenir le statu quo, qui, comme nous le savons, est rejeté par des secteurs politiques importants du Royaume-Uni lui-même, sans parler de la communauté internationale. La décision de trancher la question revient uniquement au Gouvernement britannique. L'Amérique latine espère et souhaite que le Royaume-Uni répondra avec une grandeur tout historique et avec sagesse. La communauté internationale l'exige.

Ma délégation se joint à l'appel des auteurs du projet de résolution A/41/L.19 et demande au Secrétariat d'inclure le nom de la Bolivie dans la liste des auteurs. L'attachement de la Bolivie à l'Argentine, comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie, M. Guillermo Bedregal :

M. Gumucio Granier (Bolivie)

"est un attachement moral au peuple argentin, à l'histoire et au patrimoine de cette nation, particulièrement à sa dignité qui n'accepte pas le subterfuge; c'est un engagement qui n'admet pas la capitulation."

M. ICAZA GALLARD (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Il y a maintenant plus de 150 ans que le Royaume-Uni, protégé par sa suprématie militaire et navale, a occupé par la force les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud qui font partie intégrante du territoire argentin. Ce recours à la force a peut-être dépouillé l'Argentine de ce territoire mais n'a pu la dépouiller de ses droits.

Aujourd'hui, ces droits de souveraineté de l'Argentine restent aussi valides qu'ils l'étaient alors, ou plus encore puisque le développement des normes et du droit internationaux donne plus de force à ce droit et renforce la juste revendication de souveraineté de l'Argentine sur ce territoire.

Un an s'est écoulé depuis que l'Assemblée a examiné cette question pour la dernière fois. A cette occasion, l'Assemblée générale, du fait de la persistance de la situation coloniale et du retard injustifié dans les négociations, avait instamment prié les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de reprendre ces négociations pour trouver une solution pacifique au différend.

Les événements qui se sont produits depuis lors révèlent que la situation est loin d'être encourageante. Nous observons, au contraire, sa dégradation très inquiétante, qui nous contraint à insister sur la nécessité de relancer immédiatement les négociations bilatérales entre le Royaume-Uni et l'Argentine.

Tout au long de cette année, nous avons vu l'Argentine donner des preuves de son désir de résoudre le différend par des moyens pacifiques et en conformité avec le droit international. Nous avons également vu le Gouvernement argentin lancer inlassablement un appel au Royaume-Uni l'invitant à prendre place à la table de négociations pour résoudre le différend conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Cependant, le Royaume-Uni fait la sourde oreille à cet appel. Au contraire, il perpétue et renforce la situation colonialiste dans ce territoire argentin.

Le 29 octobre dernier, le Royaume-Uni a répondu à l'appel international qui l'invitait à reprendre les négociations et à ne pas dresser davantage d'obstacles sur la voie d'une solution négociée. Mais comment a-t-il répondu?

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

Le 29 octobre, le Gouvernement britannique a décidé d'étendre l'exploitation des ressources halieutiques à une zone de 200 milles autour des îles Malvinas. Cette décision, outre qu'elle porte préjudice aux efforts internationaux tentés pour créer un climat d'entente, suscite la colère des peuples latino-américains devant un acte de prépondérance coloniale et impériale.

Une fois de plus, nous réaffirmons notre opposition aux tentatives visant à appliquer au problème des îles Malvinas la résolution 1514 (XV) en s'éloignant de l'esprit et du but véritables de ce texte et en lui donnant certaines interprétations fantasmagoriques afin de la tourner.

Les pays d'Amérique latine, le Mouvement des non-alignés et la communauté internationale sont profondément préoccupés par la présence militaire et navale massive du Royaume-Uni dans la région des îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud. Nous pensons que le renforcement de la présence militaire britannique constitue une grave menace pour la paix et la sécurité de notre continent.

Nous réaffirmons donc notre position, à savoir que l'établissement de bases et autres installations militaires dans des territoires sous domination coloniale est incompatible avec les principes de la Charte et fait obstacle au processus de décolonisation.

Pour terminer, qu'il me soit permis de citer les paroles prononcées il y a quelques jours par le Président Daniel Ortega. Réaffirmant la position du Nicaragua, il a déclaré :

"Le peuple et le Gouvernement du Nicaragua n'ont jamais hésité et n'hésiteront jamais à appuyer totalement le peuple et le Gouvernement argentins. Malgré la situation d'agression étrangère dans laquelle vit le Nicaragua, malgré les énormes limitations de notre pays dues à cette agression étrangère, nous n'avons jamais cessé de nous tenir aux côtés de nos frères argentins dans tout ce que nous pouvons entreprendre à l'appui de leur noble cause, qui est également la nôtre."

M. KNIPPING VICTORIA (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : Une fois encore, l'Assemblée générale est saisie de la question des îles Malvinas. En cette occasion, la situation comporte un élément nouveau qui pourrait engendrer un tournant dangereux dans le problème que nous débattons. En effet, il n'y a aucun doute que cette situation constitue une provocation inutile qui pourrait avoir des conséquences graves à long terme.

Avant de mentionner la décision britannique d'arrêter une zone dite de pêche et de conservation allant jusqu'à 200 milles autour des îles Malvinas, je voudrais placer cette question dans son véritable contexte aux Nations Unies, et brièvement, faire l'historique et montrer l'évolution de cette question à notre organisation.

En effet, la vingtième session de l'Assemblée générale en 1965 a pris note de l'existence d'un différend entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord quant à la souveraineté sur ces îles. Elle a estimé que sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 s'inspirait du but proposé de mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et l'une d'entre elles est le cas des îles Malvinas. Le paragraphe du dispositif premier de cette résolution 2065 (XX) invite "les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à poursuivre sans retard les négociations recommandées par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux en vue de trouver une solution pacifique au problème en tenant dûment compte des dispositions et des objectifs de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, ainsi que des intérêts de la population des îles Falkland (Malvinas)". Huit ans plus tard, en 1973, à l'occasion de la vingtième session, l'Assemblée générale, gravement préoccupée par le fait qu'il ne se soit pas produit "de progrès substantiels dans les négociations" sur cette question, indique que "la façon de mettre fin à cette situation coloniale est de trouver une solution pacifique au conflit de souveraineté entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni à l'égard desdites îles". C'était ce que disait l'Assemblée dans sa résolution 3160 (XXVIII) "exprimant sa reconnaissance au Gouvernement de l'Argentine pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, pour faciliter le processus de décolonisation et promouvoir le bien-être de la population des îles".



M. Knipping Victoria (Rép. dominicaine)

En 1976, à sa trente et unième session, lors du nouvel examen de cette question, l'Assemblée générale réitère sa reconnaissance au Gouvernement argentin pour ses efforts en faveur du processus de décolonisation et pour promouvoir le bien-être de la population des îles. Elle demande aux parties directement intéressées d'accélérer les négociations relatives au différend de souveraineté, ce qui est demandé dans les résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) de l'Assemblée générale. ELLE établit une nouvelle condition faisant "appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles passent par le processus recommandé dans les résolutions susmentionnées". Je viens de citer la résolution 31/49 du 1er décembre 1976.

D'autre part, au cours de ses quatre dernières sessions, l'Assemblée générale dans ses résolutions 37/9, 38/12, 39/6 et 41/21, a réitéré systématiquement sa fermeté quant aux éléments qui constituent ce problème et quant aux principes qui doivent être appliqués pour aboutir à une solution globale, pacifique, digne et durable de la question des îles Malvinas.

Un examen détaillé des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale nous pousse à tirer de façon inéluctable les conclusions suivantes : a) Tout d'abord la question des îles Malvinas s'inscrit dans le processus de décolonisation; b) Il existe un différend de souveraineté sur ces îles entre la République argentine et le Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; c) La seule façon de régler le différend, c'est le recours aux moyens de règlement pacifique conformément au droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies; d) Il convient de prendre dûment en considération les intérêts de la population des îles Malvinas; e) Le maintien de situations coloniales est incompatible avec l'idéal de paix universel des Nations Unies.

Cette exégèse rétrospective qui recouvre une période de plus de 20 ans nous pousse nécessairement à affirmer, sans pécher par excès, qu'aux Nations Unies on a établi et réaffirmé une série de normes et de critères qui forment une véritable doctrine des îles Malvinas. Nous pourrions l'appeler très justement "la doctrine des Nations Unies sur la question des îles Malvinas", doctrine qui comporte toutes les caractéristiques que nous avons mentionnées. Autrement dit, et cela ne fait aucun doute, le problème de Malvinas est de nature coloniale et sa solution dépend fondamentalement du rétablissement de l'intégrité territoriale et de la restitution

M. Knipping Victoria (Rép. dominicaine)

des îles à son seul titulaire légitime compte tenu des intérêts de la population des îles.

Il est indubitable que le merveilleux processus de décolonisation mené par les Nations Unies constitue l'une des plus grandes conquêtes de notre organisation. Dans ce mouvement justifié, un rôle de premier plan a été joué par les pays d'Amérique latine. La contribution latino-américaine à ce processus est un motif permanent d'orgueil car elle reflète profondément son sentiment de liberté, de coopération et de solidarité internationales.

Etant donné ces raisons, il est évident que tant que la situation actuelle des îles Malvinas sera maintenue, elle continuera de constituer une épine permanente irritant la sensibilité, la conscience juridique latino-américaine.

Comme nous l'avons dit au début de notre intervention, la question des îles Malvinas est discutée au moment où le Royaume-Uni a décrété unilatéralement une zone de pêche et de conservation de 200 milles autour des îles Malvinas. Cette décision affecte fondamentalement l'espace maritime où la République argentine exerce traditionnellement de façon pacifique et incontestée sa juridiction et son contrôle.

M. Knipping Victoria (Rép. dominicaine)

Il ne fait aucun doute que cette attitude du Gouvernement britannique ne favorise en rien les appels réitérés de l'Assemblée générale pour que les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni reprennent les négociations. Bien au contraire, elle représente un nouveau facteur de troubles et un élément qui pourrait éventuellement susciter de nouvelles tensions dangereuses dans l'Atlantique Sud, portant atteinte au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Heureusement, la réaction de la nouvelle démocratie argentine devant cette provocation a été de répéter, en un geste qui lui fait honneur, qu'elle était prête au dialogue et à la négociation, faisant ainsi pleinement état de sa profonde vocation pour la paix. A diverses reprises, la délégation de la République dominicaine a déclaré que l'une des constantes de la politique extérieure du pays était de s'opposer à toute forme et à tout vestige de colonialisme. Mus par cette conviction intime, nous estimons que le maintien de situations coloniales et néo-coloniales est incompatible avec l'idéal de paix universelle des Nations Unies.

D'autre part, le règlement pacifique des différends et conflits internationaux a été une constante historique de la politique de la République dominicaine.

En conséquence, la République dominicaine, qui a toujours appuyé les revendications justes et légitimes de la République argentine sur les îles Malvinas et qui est convaincue de la nécessité de faire sortir cette question de l'impasse où elle se trouve, dans le but d'instaurer un climat authentique de paix dans l'Atlantique sud, saisit cette occasion pour lancer un appel pressant aux parties intéressées, pays avec lesquels la République dominicaine maintient des liens traditionnels et des relations étroites, pour qu'ils reprennent la négociation afin de parvenir à une solution globale, digne, honorable et durable du différend.

M. NAVA CARRILLO (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Au moment où l'Assemblée reprend cette année l'examen de la question des îles Malvinas, nous nous trouvons face à une situation qui a évolué. Malheureusement, elle ne nous apporte pas les bonnes nouvelles que la communauté internationale voudrait entendre à ce propos. Au contraire, il s'agit de nouveaux obstacles qui, en surgissant, ont éloigné les possibilités de solution.

La proclamation par le Royaume-Uni de ce qu'il appelle une "zone de pêche, de conservation et de gestion" autour des Malvinas, le 29 octobre dernier, y

M. Nava Carrillo (Venezuela)

établissant sa juridiction ainsi que sur le plateau continental voisin, ne peut s'interpréter que comme une manière d'étendre la portée de son occupation territoriale, comme un acte portant préjudice aux droits légitimes de l'Argentine et comme une manoeuvre qui empêche d'établir un climat propice à des négociations bilatérales.

C'est dans ce sens que le Ministre des relations extérieures de mon pays, le Dr Simon Alberto Consalvi, a déclaré au cours de la seizième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats Américains (OEA), qui a eu lieu récemment au Guatemala, ce qui suit :

"Nous estimons qu'une telle mesure portera un grand préjudice aux efforts visant à mettre fin à une situation qui présente les caractéristiques indéniables d'un colonialisme anachronique. La décision du Gouvernement britannique affecte les droits de l'Argentine et ne tient pas compte des résolutions pertinentes de cette organisation et des Nations Unies; il s'agit là d'une menace téméraire qui engendrera de nouvelles réactions encore plus fermes."

Ce qui attire l'attention, c'est que ces faits se sont produits précisément à la veille de l'examen de cette question ici. Ce qui étonne encore plus, c'est de constater l'adoption, quelques jours plus tôt à peine, par une majorité écrasante, comprenant le vote britannique, de la résolution 41/11, dans laquelle on fait de l'Atlantique sud une zone de paix et de coopération.

Ces faits doivent être dénoncés car ils engendrent des tensions visant à créer un climat qui rendra impraticables les recommandations des Nations Unies et d'autres instances internationales dans lesquelles on prie les parties de trouver une solution pacifique et négociée au différend de souveraineté sur les îles Malvinas. Il ne semble pas nécessaire, du point de vue tant historique que juridique, de continuer à insister sur le respect de la validité de la revendication territoriale de l'Argentine. Cette assemblée a été témoin, au cours des années antérieures, du fondement et de la substance de cette revendication.

Il convient maintenant d'encourager le processus de normalisation des relations entre l'Argentine et le Royaume-Uni qui doit aboutir à une solution juste, globale et définitive du différend. A quoi sert-il de prolonger une situation qui fait tant de tort aux deux Etats, qui contribue à la détérioration

M. Nava Carrillo (Venezuela)

des relations entre le Royaume-Uni et la communauté interaméricaine, qui constitue un facteur de tension dans l'Atlantique Sud et qui affecte la crédibilité de nos institutions multilatérales?

Le Venezuela se félicite que l'Argentine ait répété qu'elle était tout à fait disposée à reprendre les négociations avec le Royaume-Uni, dans un climat de confiance et de respect mutuel, dans le cadre de la résolution 40/21 de l'Assemblée générale. C'est dans ce contexte que, dans sa déclaration officielle du 17 novembre dernier, l'Argentine propose, en tant que mesure préalable et préparatoire, un dialogue ouvert propice à créer les conditions nécessaires au lancement desdites négociations. Bien que cela ne soit pas indispensable du point de vue juridique, l'Argentine offre également de décréter un cessez-le-feu officiel, conformément à la demande constante du Royaume-Uni pour permettre une solution pacifique au conflit, à condition, toutefois, de supprimer la prétendue "zone de protection militaire" imposée par le Royaume-Uni, qui entoure les îles Malvinas.

L'Argentine fait preuve ainsi d'une attitude souple pour faire face progressivement aux éléments du contentieux bilatéral suscités par le différend de souveraineté, qui ne sont pas étrangers aux intérêts valables des habitants de ces îles puisqu'ils comprennent les garanties et les sauvegardes internationales.

La participation du Secrétaire général au processus de reprise du dialogue est d'une importance primordiale et jouit de l'appui résolu de la communauté internationale. Le Venezuela est cependant préoccupé du fait que les efforts déployés par le Secrétaire général n'ont pas abouti à des résultats fructueux et que, comme il l'admet dans son rapport à l'Assemblée, publié sous la cote A/41/824, le 13 novembre dernier :

"Les événements récents montrent que le passage du temps ne peut pas nécessairement surmonter les obstacles à une solution pacifique et durable des problèmes non réglés entre les deux pays." (A/41/824, par. 6)

M. Nava Carillo (Venezuela)

En septembre de cette année, le Secrétaire général a de nouveau fait savoir aux Gouvernements du Royaume-Uni qu'il était prêt à les aider dans la recherche d'une solution pacifique au différend. Une des parties a constamment réaffirmé sa volonté de reprendre les négociations conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et a donné des preuves tangibles de foi de souplesse et de maturité. Si la situation devait continuer de stagner ou devait empirer dans un proche avenir, la communauté internationale saurait déterminer le responsable.

Par conséquent, le Gouvernement du Venezuela réaffirmant, conformément à sa déclaration du 30 octobre dernier, sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement de l'Argentine, exprime l'espoir que le Gouvernement du Royaume-Uni donnera la preuve qu'il est prêt à créer une atmosphère d'entente propice à l'amélioration des relations entre les deux pays qui mènerait de façon pacifique à la restauration de la souveraineté argentine sur les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Depuis que les Nations Unies ont commencé à examiner la question des îles Malvinas, Cuba a pris très clairement position, affirmant qu'on ne peut mettre en doute la souveraineté de la République argentine sur ce territoire qui, historiquement et géographiquement, appartient au peuple argentin. Aujourd'hui, nous tenons à réaffirmer cette position.

Il s'agit d'une question de principe, renforcée par des sentiments profonds de solidarité entre les peuples frères d'Amérique latine, qui voient dans le maintien de l'occupation de ces îles par le Royaume-Uni un affront à tout le continent. Je voudrais citer ici le Commandant en chef Fidel Castro Ruz, Président du Conseil d'Etat du Conseil des ministres de la République de Cuba, qui a dit, au troisième Congrès du Parti communiste cubain, que :

"L'épisode des Malvinas a confirmé que les impérialistes sont capables de fouler aux pieds les sentiments de tout un continent, chaque fois que cela convient à leurs intérêts."

Depuis plusieurs années, l'Assemblée générale déclare de façon claire et ferme que les îles Malvinas et leurs eaux adjacentes appartiennent à la République argentine et que la communauté internationale devrait demander aux Gouvernements argentin et britannique de trancher par des négociations les divergences qui les séparent sur cette question épineuse, qui sans aucun doute constitue une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Le Gouvernement argentin, comme vient de le réaffirmer son Ministre des affaires étrangères, est prêt au dialogue pour trouver une solution négociée à cette situation. Il convient de dire que l'Argentine a donné des preuves de sa souplesse et de son sens des responsabilités, et a démontré qu'elle est prête à examiner la question des Malvinas dans un dialogue bilatéral. La réponse de la Grande-Bretagne est un refus obstiné d'examiner la question de la souveraineté sur ces îles, ce qui empêche toute négociation, et elle fait la sourde oreille aux appels de la communauté internationale.

Il faut que toutes les parties assument leurs responsabilités à l'égard des Nations Unies et des dispositions de la Charte s'agissant de l'obligation de tous les Etats Membres de préserver la paix et la sécurité internationales. En conséquence, les parties devraient se décider une fois pour toutes à engager le dialogue pour chercher une solution négociée au conflit des îles Malvinas.

Il y a quelques jours, peu après que l'Assemblée eut adopté par 120 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions la résolution sur la zone de paix et de coopération de l'Atlantique-Sud, le Gouvernement du Royaume-Uni a décidé unilatéralement de porter la zone d'exclusion à un rayon de 200 milles autour des îles Malvinas. Cette mesure suscite une profonde préoccupation et avive les tensions dans la région car elle représente un affront, aux sentiments du peuple argentin.

En réaction à la décision du Gouvernement de Londres, le Président Fidel Castro, dans un message qu'il a adressé au Président de la République argentine, Raul Alfonsín, a déclaré :

"Une fois encore nous réaffirmons que notre peuple et notre gouvernement appuient totalement les justes revendications du Gouvernement et du peuple argentins sur les îles Malvinas et les eaux adjacentes. De même, nous désapprouvons fermement cette mesure unilatérale qui porte atteinte à la souveraineté argentine, va à l'encontre des efforts tentés par la communauté internationale pour trouver une solution juste et pacifique à ce conflit colonial, a provoqué l'indignation des peuples frères d'Amérique latine et constitue une menace grave à la paix et à la sécurité internationales."

Ce n'est pas par la création de bases militaires ou par l'envoi d'engins de guerre sophistiqués aux Malvinas qu'une solution sera trouvée. Le Royaume-Uni, membre permanent du Conseil de sécurité, a une responsabilité particulière à l'égard des Nations Unies et doit, par conséquent, s'abstenir de prendre des

M. Oramas Oliva (Cuba)

mesures qui risquent d'aggraver la situation. Au contraire, il ne serait que logique qu'elle reconnaisse ce qui du fait d'un droit historique appartient au peuple argentin. Nous nous rappelons tous qu'il y a à peine deux mois un groupe important de chefs d'Etats ou de gouvernement des pays non alignés réuni à Harare a déclaré de façon ferme et claire qu'il appuyait entièrement les revendications argentines.

Aucun subterfuge juridique ne permet de prouver que des îles qui sont à des milliers de kilomètres du Royaume-Uni lui appartiennent. Nous sommes persuadés que le peuple argentin surmontera tous les obstacles à la restitution des îles Malvinas au territoire national. L'histoire montre, et les Nations Unies prouvent, que le colonialisme, comme les longues nuits, est dépassé, et c'est pourquoi je me permets de conclure ces mots sur le cas colonial des Malvinas en rappelant José Martí, qui a inculqué à mon peuple tant de foi en l'histoire et qui a parlé de la honte de ceux qui chantent l'avenir :

"Forgeons notre propre histoire en regardant au fond de nos âmes et celle des autres en regardant leurs actes. Après toute crise, il reste toujours la muse subjective, comme il est approprié et à la mode de l'appeler, et la muse historique. Bienheureuses les nations comme la nôtre qui ont, au-delà de leurs douleurs personnelles, une geste à chanter."

Le peuple argentin, lui-aussi, chantera sa geste.



M. PITARKA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Au cours de la présente session encore, l'Assemblée générale examine la question des Malvinas dont l'Argentine et d'autres pays de l'Amérique latine ont à juste titre demandé l'inscription à l'ordre du jour. Il est indubitablement du devoir de l'ONU d'examiner à nouveau cette question importante et de dégager les voies et moyens lui permettant de s'acquitter de ses obligations en vertu de la Charte et d'apporter une réponse aux préoccupations et revendications légitimes de l'Argentine.

Différents orateurs intervenus avant moi dans ce débat, notamment les représentants des pays d'Amérique latine, ont légitimement exprimé leur préoccupation, demandant que le problème soit résolu aussi rapidement que possible, conformément aux intérêts légitimes du peuple argentin et à son droit inaliénable de rétablir et d'exercer pleinement sa souveraineté sur les îles Malvinas, qui font partie intégrante du territoire argentin, bien qu'elles en aient été détachées par la Grande-Bretagne qui les occupe toujours.

En intervenant dans ce débat, la délégation de la République populaire socialiste d'Albanie souhaite une fois encore rappeler sa position de principe sur cette question toujours d'actualité qui a directement trait aux intérêts nationaux d'un peuple souverain ainsi qu'à la paix et à la sécurité de toute la région de l'Atlantique sud. La République populaire socialiste d'Albanie et le peuple albanais ont appuyé et continueront d'appuyer le droit de l'Argentine de rétablir et exercer pleinement sa souveraineté sur ces îles. Elle demande que la Grande-Bretagne cesse immédiatement son occupation coloniale dans ces îles et ses opérations militaires, politiques et économiques qui violent la souveraineté et l'intégrité du peuple argentin, mettant en danger la paix et la sécurité de l'Atlantique sud où une situation tendue a déjà été créée du fait de la rivalité pour l'hégémonie et les sphères d'influence des deux superpuissances.

A juste titre, l'opinion publique internationale et les peuples du monde, et surtout ceux de l'Amérique latine, ont condamné comme une dangereuse aventure l'occupation des îles Malvinas. Ils voient dans sa perpétuation un autre défi lancé tant à l'Argentine qu'à l'Amérique latine tout entière. En appuyant les revendications légitimes de l'Argentine, les peuples et les pays de ce continent prouvent une fois encore qu'ils sont résolument opposés à toute forme d'occupation

M. Pitarka (Albanie)

étrangère et aux efforts faits pour préserver le système odieux et anachronique du colonialisme.

Le peuple albanais se rallie sans réserve aux peuples frères d'Amérique latine pour appuyer la revendication légitime du peuple souverain d'Argentine et le rétablissement de ses droits inaliénables sur un territoire national historiquement sien.

M. MORAN (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : L'Espagne a eu maintes fois l'occasion de mentionner la profonde inquiétude que lui cause la situation née du différend relatif aux îles Malvinas. Malheureusement, cette année, non seulement il n'a pas semblé qu'une solution rapide et satisfaisante de cette question était en vue mais, de plus, de nouveaux éléments ont rendu moins probable la nécessaire entente que la communauté internationale souhaite ardemment.

L'Espagne entretient d'excellentes relations avec les deux parties, nées dans un cas d'une histoire commune et, dans l'autre, d'une volonté politique d'intégration. Le fait qu'il n'a pas été possible de rétablir le dialogue entre l'Argentine et le Royaume-Uni pour parvenir à une solution pacifique négociée du conflit qui les oppose est donc, pour l'Espagne, source de préoccupation. En ce sens, nous pouvons reprendre à notre compte le propos du Secrétaire général quand il souligne dans son rapport A/41/824 du 13 novembre dernier qu'il regrette qu'une fois encore, il n'ait pas été possible de trouver un terrain d'entente pour instituer entre les deux parties le genre de dialogue prévu par la résolution 40/21 adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale.

Le problème colonial des îles Malvinas est bien connu et l'Organisation des Nations Unies a établi et réaffirmé, pendant plus de 20 ans, une doctrine que l'Espagne et la grande majorité des pays représentés ici approuvent totalement. Conformément à la résolution 2065 (XX), qui a été suivie de plusieurs consensus sur la question et de résolutions ces dernières années, la solution adéquate de ce conflit passe par l'application du sixième paragraphe de la résolution 1514 (XV), à savoir le rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Argentine, ce qui ne veut pas dire qu'il faut ignorer les intérêts légitimes de la population des îles.

Une fois énoncées la question de fond et la position de l'Assemblée générale sur la question, nous constatons que l'absence de dialogue et de progrès en l'occurrence non seulement entrave la recherche d'une solution pacifique négociée,

M. Moran (Espagne)

mais encore permet l'apparition de nouveaux éléments de tension. En ce sens, la déclaration britannique sur la pêche dans le sud-ouest de l'Atlantique, portant à 150 milles la zone exclusive économique autour des îles Malvinas, ne peut que compliquer la situation. L'Espagne a déjà eu l'occasion d'exprimer au Gouvernement britannique ses réserves sur cette initiative.

Le projet de résolution A/41/L.19, du 29 octobre, dont nous sommes maintenant saisis et que l'Espagne appuiera, contient, comme nous avons eu l'occasion de le dire à propos de la résolution de l'année dernière, les éléments nécessaires pour que s'engagent entre les parties le dialogue et la négociation qui permettront de rétablir, sur des bases solides, la confiance perdue et de résoudre les problèmes en suspens, y compris l'avenir des îles Malvinas sous tous ses aspects.

C'est dans ce sens que le Gouvernement espagnol a accueilli très favorablement la déclaration du 17 novembre dernier dans laquelle l'Argentine exprime sa volonté de négocier et, du haut de cette tribune, l'Espagne tient à inviter les parties à prendre des mesures concrètes pour arriver, par le biais de négociations approfondies, à composer leurs divergences.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : La question des îles Malvinas préoccupe l'Organisation des Nations Unies, sous une forme ou une autre, depuis maintenant 22 ans et continue d'occuper une place prioritaire dans notre ordre du jour et ce n'est que justice, car, bien que le conflit armé qui a si tragiquement éclaté, sans nécessité, en 1982, entre le Royaume-Uni et l'Argentine ait pris fin, les relations entre ces deux nations demeurent tendues et loin de la normale. La tension qui marque leurs relations se manifeste très clairement aujourd'hui dans la région de l'Atlantique sud et continue d'être une source de préoccupation légitime pour toutes les nations éprises de paix.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Cette situation malencontreuse et déplorable est tout simplement due au fait que le problème qui se trouve au coeur de la question que nous traitons aujourd'hui n'est toujours pas résolu. Je parle, bien entendu, de la question de souveraineté.

Il est difficile d'avoir des doutes quant à la légitimité de la revendication de souveraineté de l'Argentine sur les îles Malvinas. Depuis de nombreuses années maintenant, le Mouvement des pays non alignés dans son ensemble a appuyé totalement cette revendication et a manifesté un intérêt profond et constant à l'égard de l'évolution de cette question.

Au sein du système des Nations Unies et lorsque la question a été examinée par les pays non alignés, toutes les difficultés d'ordre historique et géographique inhérentes à cette question auxquelles il faut encore faire face ont été pleinement reconnues : on a dûment pris en considération toutes les parties concernées, y compris bien entendu les habitants des îles eux-mêmes.

Par conséquent, bien que l'on ait toujours su quelle partie devait exercer la souveraineté sur les îles, la restauration de cette souveraineté a toujours été considérée comme un objectif qu'il convenait d'atteindre par la négociation et le dialogue. Le recours à la force en 1982 a donc constitué un événement négatif et décevant. Le Zimbabwe ainsi que d'autres pays non alignés ont soutenu à l'époque, comme ils le soutiennent encore aujourd'hui, que le règlement pacifique des différends est crucial et essentiel à la coopération internationale et à la coexistence pacifique.

Ce conflit n'a pas réglé et en fait ne pouvait pas régler la question cruciale de souveraineté. L'écho des combats s'est éloigné, mais les deux parties au conflit n'ont toujours pas résolu la question. Au cours des jours, des semaines et même des mois qui ont suivi le conflit, alors que les passions s'exacerbaient de part et d'autre, on n'enregistrait aucun progrès.

C'était il y a quatre ans. Même un examen rapide de la situation actuelle révélera qu'aucun progrès sensible n'a encore été réalisé sur la voie d'une solution à la question des îles Malvinas. A certains égards, même s'il n'a pas été fait de nouveau recours au conflit armé, la situation est plus grave aujourd'hui qu'il y a un ou même deux ans, et l'on est porté à croire que si aucun progrès ne se réalise la tension reprendra bientôt dans la région, ce qui nuira aux perspectives de paix et de sécurité, de que nous ne saurions le tolérer.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement démocratiquement élu du Président Raoul Alfonsín est fermement attaché à la recherche par des moyens pacifiques d'une solution à la question des îles Malvinas ainsi qu'à la restitution de la souveraineté sur ces îles à l'Argentine grâce à un processus de dialogue et de négociations.

C'est là une position honorable qui est pleinement conforme aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et aux principes du non-alignement. C'est pourquoi elle a été appuyée par le Mouvement non aligné. D'une importance particulière est l'adoption, l'année dernière, par l'Assemblée générale, de la résolution 40/21 qui prie toutes les parties

"d'entamer des négociations afin de trouver les moyens de régler de façon pacifique et définitive les problèmes non réglés entre les deux pays, y compris tous les aspects de la question concernant l'avenir des îles Falkland (Malvinas)..." (Résolution 40/21, par. 1).

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui se sont réunis à Harare au mois de septembre dernier, tout en renouvelant leur ferme soutien au droit de l'Argentine de recouvrer sa souveraineté sur les îles Malvinas par la négociation, ont pleinement appuyé la résolution 40/21 de l'Organisation des Nations Unies et ont à nouveau demandé la reprise des négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni, avec la participation et les bons offices du Secrétaire général des Nations Unies.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont prié instamment le Royaume-Uni d'accepter la reprise des négociations et

"de s'abstenir de prendre des décisions qui modifieraient unilatéralement la situation alors que le différend relatif à la souveraineté n'est pas encore résolu." (Résolution A/41/697, par. 260)

Depuis 1982, l'Argentine aborde la question des Malvinas de façon honnête et directe; elle a manifesté son attachement à la recherche d'un règlement pacifique du problème et a déclaré à plusieurs reprises sa volonté d'entamer des négociations pour concevoir la solution qu'exige cette question particulièrement délicate. Mon gouvernement et les pays non alignés dans leur ensemble ont félicité le Gouvernement de l'Argentine de son attitude réaliste et ouverte et, pour reprendre les termes des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés

M. Mudenge (Zimbabwe)

"pour la contribution effective qu'il a apportée à la recherche d'une solution pacifique et durable aux problèmes qui se posent entre l'Argentine et le Royaume-Uni." (A/41/697, par. 260)

Abordons maintenant l'autre aspect de la question : dans la lettre qu'il a adressée le 22 septembre 1986 au Secrétaire général sur la question des Malvinas, Sir Geoffrey Howe a déclaré que son gouvernement regrettait de noter qu'en dépit de son désir d'améliorer les relations avec l'Argentine et de ses efforts répétés dans ce sens, peu de progrès avaient été réalisés. Sir Geoffrey Howe poursuit en expliquant que cette absence de progrès est essentiellement due à l'Argentine qui exige de la Grande-Bretagne qu'elle négocie sur la souveraineté avant que toute discussion puisse avoir lieu sur d'autres aspects de leurs relations bilatérales.

En vérité, comme nous le savons tous, l'Argentine a appuyé la résolution 40/21 qui n'impose aucune condition préalable au début des négociations, bien qu'en fait nombre d'entre nous reconnaissent que la question de souveraineté sur les îles Malvinas est au coeur du conflit et qu'à ce titre elle constitue un aspect clef de toute négociation entre la Grande-Bretagne et l'Argentine.

Outre les relations anormales entre Londres et Buenos Aires, d'autres éléments de la question des Malvinas continuent à nous préoccuper. Il s'agit tout d'abord, et sans aucun doute, de la présence militaire, navale et aérienne sans cesse croissante des Britanniques sur les îles et autour de celles-ci, et la construction d'un grand aéroport où des avions militaires stratégiques pourraient atterrir.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunis à Harare, tout en rappelant que l'établissement de bases et d'autres installations militaires sur des territoires dépendants est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et, plus particulièrement, avec la résolution 40/21 de l'Organisation des Nations Unies ont également réaffirmé que cette situation "suscite la vive préoccupation des pays de la région d'Amérique latine et constitue une menace à la paix de même qu'elle compromet la stabilité de la région." (A/41/697, par. 261)

A cet égard, ma délégation note que le Royaume-Uni a voté pour la résolution intitulée "Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique sud" et voudrait attirer plus particulièrement l'attention sur le paragraphe 3 du dispositif de cette résolution.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Le deuxième élément qui nous préoccupe est la Déclaration sur la pêche dans l'Atlantique du Sud-Ouest, publiée le 29 octobre 1986 par le Gouvernement du Royaume-Uni, une démarche que les pays non alignés ont déploré à une réunion plénière du Mouvement, tenue à New York la semaine dernière.

Le Président du Mouvement, le Premier Ministre Robert Mugabe, a déjà exprimé au Gouvernement britannique sa profonde inquiétude et celle des pays non alignés dans leur ensemble face à cette déclaration qui, selon l'avis du Mouvement, risque de provoquer de nouvelles tensions dans la région et de compliquer la recherche d'une solution d'ensemble à la question des Malvinas.

Un contraste marqué avec cette véritable provocation, nous sommes maintenant saisis d'une déclaration faite par le Gouvernement de l'Argentine le 17 novembre 1986, qui représente un nouvel effort plus constructif de la part de ce gouvernement de chercher à sortir de l'impasse et de donner un certain élan aux efforts destinés à mettre en oeuvre la résolution 40/21 des Nations Unies et les recommandations pertinentes des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui figurent dans le Document final de Harare.

M. Mugende (Zimbabwe)

Nous apprécions vivement la déclaration de l'Argentine et nous recommandons au Gouvernement britannique de l'examiner attentivement. Nous pensons que cette proposition de présenter officiellement une notification de cessation des hostilités et d'inviter le Gouvernement britannique à entreprendre "un dialogue ouvert" avec l'Argentine afin de créer les conditions de confiance nécessaires pour entreprendre avec succès des négociations conformément à la résolution 40/21 des Nations Unies, représente une contribution significative de l'Argentine et devrait donc dissiper les doutes exprimés par Sir Geoffrey Howe dans sa lettre du 21 septembre 1986.

Je le répète, cette proposition devrait être examinée attentivement par le Gouvernement britannique. Nous serions certes très déçus si - comme cela semble ressortir de la déclaration faite devant l'Assemblée par le représentant du Royaume-Uni - le Gouvernement britannique devait méconnaître ou rejeter les propositions utiles et constructives faites par l'Argentine.

Pour terminer, je voudrais citer - non pas cette fois un document émanant du Mouvement des non-alignés ou du gouvernement de l'Argentine - mais les paroles empreintes de bon sens et de profondeur que Sir Geoffrey Howe a prononcées devant l'Assemblée générale l'année dernière :

"La communauté mondiale doit appuyer fermement tous ceux qui renoncent à la violence en faveur d'une diplomatie patiente. Telle est la voie menant à une paix juste et durable basée sur les principes depuis longtemps établis par l'ONU... Cette organisation repose sur la confiance que nous avons en la force de la diplomatie, de la négociation et du dialogue. Mon gouvernement partage cette foi. Il est absolument nécessaire que le processus du dialogue commence sans plus tarder dans ce domaine où depuis si longtemps les esprits ne sont plus arrivés à se rencontrer." (A/40/PV.9, p. 60-61)

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec Sir Geoffrey. Ce sont là des paroles toutes de sagesse, des paroles d'homme responsable, dignes d'un secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de sa majesté. Nous les soumettons à la réflexion de tous et spécialement à celle de Sir Geoffrey lui-même. Car, malheureusement, il n'a pas utilisé les mêmes termes en parlant de la question des Malvinas - bien que ces termes traduisent pourtant les sentiments exacts de l'immense majorité de l'humanité à l'égard de ce problème. Nous partageons la foi dans le pouvoir de la



M. Masvingo (Zimbabwe)

diplomatie, de la négociation et du dialogue. Si le Gouvernement britannique avait aujourd'hui la sagesse de réagir favorablement à la déclaration constructive et positive de l'Argentine, il pourrait alors être assuré de l'appui et de la compréhension de la communauté internationale tout entière.

Agir différemment ne pourra que conduire à une tension plus exacerbée entre Buenos Aires et Londres et à une instabilité accrue dans toute la région de l'Atlantique du Sud. Cela doit être évité.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : La discussion relative au point de l'ordre du jour actuellement à l'examen a dressé un tableau clair et détaillé de la situation relative aux îles Malvinas et a mis en évidence les efforts réalisés pour obtenir un règlement politique de cette question. Ma délégation regrette vivement qu'aucun progrès n'ait pu être réalisé au cours des dernières années et que, parfois même, certaines décisions aient eu pour conséquence de nuire à l'efficacité de ces efforts.

Notre position sur cette question est claire et constante. Elle a été réaffirmée par le Mouvement des non-alignés au niveau le plus élevé, à Harare. L'Inde pense que cette question ne peut être réglée que politiquement, au moyen de négociations bilatérales amicales.

Ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution A/41/19 qui "prie de nouveau les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'entamer des négociations afin de trouver les moyens de régler de façon pacifique et définitive les problèmes non réglés entre les deux pays, y compris tous les aspects de la question concernant l'avenir des îles Falkland (Malvinas), en conformité avec la Charte des Nations Unies."

Ce même projet de résolution demande également au Secrétaire général de poursuivre sa mission renouvelée de bons offices afin d'aider les parties à satisfaire cette demande.

Ce texte est né de la prise de conscience de la communauté internationale quant à la nécessité d'un règlement pacifique du différend entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni. Nous étions convaincus que les négociations évoluaient dans la bonne direction et qu'une solution pacifique était envisageable, c'est pourquoi nous avons été particulièrement déçus du recours à la force

M. Gharekhan (Inde)

en 1982. A ce moment là, l'Inde avait lancé un appel, le 6 mai 1982, à toutes les parties intéressées leur demandant de s'abstenir de recourir à l'usage ou à la menace de l'usage de la force et de revenir au processus de négociations, pour qu'une solution pacifique puisse se dégager. A la suite du déclenchement des hostilités et de l'adoption de la résolution 502 (1982) du Conseil de sécurité, l'Inde a demandé que tout soit fait pour éviter une aggravation du conflit et, à cet égard, elle a appuyé les efforts louables du Secrétaire général des Nations Unies pour élaborer un cadre permettant la recherche d'un règlement pacifique.

A cet égard, il est opportun de rappeler que, lors de la réunion ministérielle tenue à New Delhi en février 1981 - c'est-à-dire un an avant le déclenchement des hostilités - le Mouvement des non-alignés a déclaré :

"Dans le cas particulier des îles Malvinas, les ministres ont fermement réitéré leur soutien à la République argentine pour faire valoir son droit à la restitution de ce territoire sous sa souveraineté et ont demandé l'accélération des négociations engagées avec le Royaume-Uni sur cette question." (A/36/116, annexe, par. 104)

Il s'ensuit que toute action unilatérale réduit les possibilités de dialogue et ne peut contribuer à une solution pacifique du problème. Lorsque les négociations entre les deux parties ont été brusquement interrompues en 1982, nous avons demandé instamment que le dialogue soit repris. Nous faisons de même aujourd'hui. Il faut tout faire pour ne pas envenimer cette question de la décolonisation et nous sommes certains que les deux parties établiront des relations bilatérales fondées sur la confiance et la coopération telles qu'elles résultent de leur histoire.

Je voudrais souligner que le projet de résolution actuellement à l'examen n'est pas un texte de fond. Il s'agit essentiellement d'un texte relatif à la procédure qui, nous le pensons, devrait être adopté, car il concerne la reprise du dialogue. La question des Malvinas ou des îles Falkland préoccupe, à juste titre, tous ceux qui y sont directement ou indirectement liés. Nous ne pouvons que répéter notre conviction que la paix, la coexistence et les valeurs contenues dans la Charte des Nations Unies exigent des deux parties qu'elles ne se tournent pas vers le passé mais bien plutôt vers l'avenir.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Ghana se félicite de l'examen, au titre du point 28 de l'ordre du jour, de la Question des îles Falkland (Malvinas) à l'Assemblée générale, parce qu'il constitue l'une des tâches les plus délicates de la quarante et unième session. Pratiquement toutes les délégations partagent la conviction qu'il s'agit d'une question de décolonisation inversement proportionnelle à l'acrimonie politique qu'elle a engendrée entre les principales parties au conflit, l'Argentine et le Royaume-Uni. Ma délégation espère, comme d'autres sans doute, que l'examen actuel contribuera à réduire les tensions de tous les côtés et à ouvrir la voie à une solution définitive de ce problème épineux.

En participant au débat sur cette question, la délégation du Ghana n'a pas l'intention d'épiloguer sur le bien-fondé des revendications des deux parties concernées. Cela a été fait à maintes reprises dans le passé, sans pour autant ouvrir des perspectives de solution. Je préfère rappeler que le 27 novembre 1985 - il y a un an -, l'Assemblée générale adoptait la résolution 40/21, dont l'essentiel est un appel lancé à l'Argentine et au Royaume-Uni les priant :

"d'entamer des négociations afin de trouver les moyens de régler de façon pacifique et définitive les problèmes non réglés entre les deux pays ..."

L'intention de la délégation du Ghana est donc d'évaluer, dans ce débat, les progrès réalisés jusqu'ici, s'il en est, vers la réalisation de cet objectif. Nous estimons que cette attitude est plus utile qu'une répétition ennuyeuse de tous les arguments traditionnels en faveur ou contre la revendication de souveraineté.

A cette fin, ma délégation a étudié minutieusement le document de travail préparé par le secrétariat, qui fait l'objet du document A/AC.109/878 du 6 août 1986, et le rapport du Secrétaire général, qui fait l'objet du document A/41/824 du 13 novembre 1986. Nous regrettons de devoir déclarer qu'il ressort de ces deux documents qu'aucun progrès tangible n'a été enregistré en ce qui concerne la requête de l'an dernier. Il est dit dans le paragraphe 24 qu' :

"Au cours de l'année considérée, le Gouvernement britannique est resté fidèle à sa position : tout en souhaitant améliorer ses relations bilatérales avec l'Argentine et avoir des entretiens à cette fin, il n'était pas disposé à aborder la question de la souveraineté sur les îles Flakland (Malvinas)."

(A/AC.109/878, par. 24)

M. Gbeho (Ghana)

Se référant en particulier au mandat de l'année dernière, le Secrétaire général a également fait rapport d'un échec dans les termes suivants :

"Je regrette de devoir rendre compte une fois encore qu'il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente pour instituer entre les deux parties le genre de dialogue prévu par la résolution 40/21." (A/41/824, par. 6)

C'est, pour nous tous, une situation regrettable car, d'une part, elle fait avorter les meilleurs efforts que déploient les Nations Unies pour achever la décolonisation d'un territoire et, d'autre part, elle montre que la tension subsiste dans les relations entre les deux principales parties au différend. En rien, l'objectif de la décision de l'Assemblée générale de l'an dernier n'a donc été atteint. Cet échec est dû à l'absence de souplesse dans les positions adoptées par les parties depuis l'année dernière, en dépit des efforts du Secrétaire général.

Cependant, de l'avis de ma délégation, la situation n'est pas totalement désespérée, car nous remarquons que certains contacts sont intervenus au cours de la période à l'examen. Il y a eu, par exemple, des contacts entre parlementaires argentins et britanniques dans différentes capitales d'Europe et à Mexico. Au cours de ces réunions, on a discuté de la nécessité de restaurer les relations diplomatiques et commerciales entre l'Argentine et le Royaume-Uni. Les discussions officieuses n'ont pas préparé le terrain pour les négociations envisagées dans la résolution 40/21. Elles ont, cependant, constitué un contact qui, nous l'espérons, aura, à long terme, pour effet cumulatif de créer l'atmosphère propre à favoriser la solution du différend. C'étaient les contacts officieux en vue de négociations qui faisaient défaut.

C'est dans la recherche d'une amélioration possible des relations entre les deux pays que la délégation du Ghana s'est portée coauteur l'année dernière, et cette année encore, du projet de résolution relatif à cette question. Notre attachement au projet de résolution est dû, cette année, au fait qu'une fois encore, l'Assemblée lance un appel en faveur de la normalisation des relations entre l'Argentine et le Royaume-Uni. C'est là le seul but du projet et le Ghana ne se serait pas porté coauteur du projet s'il n'en avait pas été ainsi. Nous insistons sur la normalisation des relations et sur de promptes négociations, parce que tout le reste dépend des relations entre les deux pays. En d'autres mots, la paix et la sécurité dans la région ne seront assurées que lorsque, à titre de premier pas, les relations auront été normalisées.

M. Gbeho (Ghana)

C'est pourquoi nous sommes heureux de constater qu'il ressort du rapport du Secrétaire général, auquel je me suis déjà référé, que :

"De son côté, le Gouvernement argentin s'est déclaré prêt à entamer immédiatement des négociations avec le Royaume-Uni conformément aux dispositions de la résolution 40/21, afin de régler pacifiquement le contentieux entre les deux pays, y compris toutes les questions concernant l'avenir des îles Falkland (Malvinas)." (A/41/824, par. 5)

C'est là une attitude prospective dont nous nous félicitons. Nous lisons avec grand espoir dans ce même rapport que :

"Le Gouvernement du Royaume-Uni est toujours décidé à oeuvrer en faveur de l'amélioration des relations bilatérales avec l'Argentine sur des points concrets, en laissant de côté le problème de la souveraineté - problème qui suscite des vues selon lui fondamentalement opposées -, et à défendre le droit des habitants des îles Falkland à l'autodétermination." (Ibid., par. 4)

C'est là également une déclaration encourageante et nous nous en serions félicités sans réserve si elle ne s'assortissait pas d'une précondition.

Notre intention n'est pas de nous prononcer à ce stade sur le fond de la question de souveraineté, mais de demander aux deux parties de s'efforcer de prendre place à la table des négociations sans poser de préconditions. En donnant ce conseil, nous ne méconnaissons ni rejetons l'opinion de l'une ou l'autre partie, mais voulons souligner que le fait d'insister sur des préconditions, quelles qu'elles soient, ne peut que retarder les négociations et à long terme les rendre même sans objet. Nous exhortons donc chacune des deux parties à ne pas exiger de l'autre qu'elle remplisse certaines conditions avant la réunion autour de la table des négociations. Souvent des entretiens, même préliminaires mais énergiques, peuvent préparer le terrain et inciter les parties à examiner les détails de fond dans un climat de cordialité et de respect mutuel. Nous invitons instamment les deux parties à essayer cette approche.

Les principales parties et d'autres délégations ont mentionné, au cours du débat actuel, les mesures législatives récentes prises par le Royaume-Uni pour la conservation et la gestion des ressources halieutiques dans la zone s'étendant autour des îles. Ces mesures, nous l'avons vu, ont aggravé les relations entre les deux pays. Le débat le prouve amplement. Nous avons écouté très attentivement les raisons alléguées par la délégation du Royaume-Uni pour justifier ces mesures.

M. Gbeho (Ghana)

Ces raisons sont probablement louables, encore qu'un rapport ultérieur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) publié récemment sur le même sujet ne les appuie nullement. Ma délégation estime que dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie, il aurait été infiniment préférable d'avoir pleinement consulté les pays de la région immédiate avant d'adopter ces mesures. Ces procédures ont été utilisées dans des cas semblables ailleurs, notamment dans les régions où il existait un fort potentiel d'opposition et de frictions. Si cette procédure n'a pas été adoptée, c'est faute d'un dialogue entre l'Argentine et le Royaume-Uni.

Face à des circonstances aussi décevantes, la délégation du Ghana n'est pas découragée et continuera d'apporter ses humbles efforts à la quête d'une solution. Cette solution dépend de l'amélioration des relations, principalement entre l'Argentine et le Royaume-Uni, et du rôle de second plan mais néanmoins crucial que peut jouer la communauté internationale. Nous espérons donc sincèrement que les deux pays entendront cet appel de la communauté internationale et commenceront à construire le pont permettant de passer du dialogue à un règlement.

M. ONONAIYE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Le débat sur le point 28 de l'ordre du jour "Question des îles Falkland (Malvinas)" est probablement l'une des rares questions pertinentes et urgentes dont est saisie l'Assemblée. Un an s'est écoulé depuis le dernier examen de cette question. L'Assemblée espérait qu'entre-temps le processus de dialogue et de règlement pacifique des différends entre parties opposées aurait pu commencer. Malheureusement, l'évolution de la situation dans la région est plutôt inquiétante. Nous sommes convaincus que la cause de la paix dans l'Atlantique sud, en particulier, et dans le monde en général, sera renforcée si les gouvernements de la République d'Argentine et du Royaume-Uni agissent fermement et résolument dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et amorcent en conséquence un dialogue sur la base de négociations préliminaires en attendant que commencent les négociations devant leur permettre de résoudre pacifiquement leurs différends.

Nous avons soigneusement passé en revue le rapport (A/41/824) du 13 novembre 1986 et le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en particulier son chapitre X, contenu dans le

M. Ononaiye (Nigéria)

document A/41/23 du 11 septembre 1986. De même, nous avons saisi l'occasion d'examiner la correspondance adressée au Secrétaire général par les parties au différend.

Nous sommes affligés par l'absence de progrès. L'immense fossé qui sépare les deux pays sur la question de la souveraineté des îles et le principe du droit à l'autodétermination des habitants semble s'élargir. Les menaces à la paix, entre-temps, se sont aggravées par suite des tentatives faites récemment pour modifier les délimitations géographiques autour des îles. A notre avis, ces mesures ne peuvent pas, comme on en a la preuve, faire progresser le règlement pacifique du différend. Il est évident qu'une partie à elle seule ne peut pas résoudre la question d'une façon qu'elle juge appropriée. Il est de la responsabilité primordiale des parties au différend et du devoir de cette assemblée de veiller à ce qu'aucune mesure unilatérale ne vienne aggraver la situation et provoquer de nouveaux conflits.

Ma délégation reconnaît d'autant mieux la nature complexe et unique des problèmes en jeu dans cette question, une expérience pratique que mon pays a acquis dans le domaine de la décolonisation et il a étroitement participé au processus de décolonisation en Afrique et dans d'autres régions du monde, au cours des 25 dernières années. Nous reconnaissons que la question de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi que du droit à l'autodétermination suscite très souvent une réaction très forte en particulier parmi ceux qu'elle intéresse directement. En conséquence, plusieurs principes du droit international deviennent pertinents dans ce litige. Il faut inévitablement avoir recours à différentes interprétations, à différents principes pour résoudre les problèmes de fond.

Même si le problème semble très complexe, très difficile à résoudre, il serait irréaliste de dire qu'il ne peut être réglé ou que le statu quo existant peut être maintenu à l'infini. Nous sommes convaincus que les principes et dispositions de la Charte des Nations Unies constituent des points de référence plus qu'adéquats pour trouver des solutions, à condition que les deux parties fassent preuve de la volonté politique nécessaire. Nous ne pouvons que nous joindre aux appels lancés aux deux parties à la reprise des négociations sans condition préalable, sous l'égide du Secrétaire général, et sur la base du mandat de l'Assemblée, mandat qui, j'en suis certain, sera encore renouvelé.

M. Ononaiye (Nigéria)

Nous sommes heureux que la communauté internationale et les Nations Unies aient agi de façon responsable sur cette question. Il est dommage que ce différend se produise entre deux pays traditionnellement amis. Nous rappelons que c'est en 1965 que l'Assemblée a examiné la question des îles pour la première fois et a adopté la résolution 2065 (XX) qui invitait les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni à poursuivre sans retard des négociations en vue de trouver une solution pacifique au différend au sujet de la souveraineté des îles dans l'esprit de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans l'intérêt de la population des îles. Compte tenu de l'expérience amère de 1982, l'Assemblée générale a ensuite, en particulier ces quatre dernières années, accordé une attention spéciale au différend et a adopté des résolutions tendant à faciliter le processus de négociation et de règlement pacifique. De même, tant la Conférence des pays non alignés que l'Organisation des Etats américains ont adopté des déclarations et des résolutions demandant instamment aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de reprendre les négociations et de trouver une solution appropriée à leurs différends. Dans le dernier de cette série d'appels contenu dans la Déclaration de Harare des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, il est dit :

"Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réitéré leur ferme soutien aux droits de la République argentine au rétablissement de sa souveraineté sur les îles Malvinas par la voie de négociations. Ils ont lancé à nouveau un appel à la reprise des négociations entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avec la participation et les bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies."  
(A/41/697, par. 259)

Il est de notre intérêt que règne la paix dans la région. Nous lançons un appel aux deux parties pour qu'elles reprennent le dialogue et les négociations sans condition préalable.



Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur sur cette question.

J'avise l'Assemblée que les délégations suivantes se sont portées coauteurs du projet de résolution A/41/L.19 : la Bolivie, la Colombie, le Guatemala, le Panama et le Pérou.

Avant de donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote sur ce projet de résolution, je leur rappelle que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote se limiteront à 10 minutes et que les délégations doivent parler de leur place.

M. NYAMDOO (Mongolie) (interprétation du russe) : Dans l'examen de cette question, nous partons de l'idée que l'Argentine a un droit légitime à la souveraineté sur les îles Malvinas.

Nous regrettons que le Gouvernement du Royaume-Uni, au mépris des nombreux appels et décisions de la communauté internationale, suit toujours une politique qui tend à perpétuer le statut colonial de ces îles en accroissant la force militaire qui y est déployée. Nous en voyons notamment le témoignage dans la décision d'exploiter les ressources de la pêche jusqu'à une limite de 200 miles autour des îles et à exercer la juridiction sur le plateau continental, ce qui est contraire aux recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux modifications unilatérales de la situation existante.

La délégation de la Mongolie se félicite de l'approche souple et constructive du Gouvernement argentin à l'égard d'un règlement politique pacifique du différend touchant les îles Malvinas. Dans la déclaration du Gouvernement de l'Argentine du 17 novembre de cette année, le Gouvernement argentin se déclarait prêt à entreprendre des négociations globales, conformément à la résolution pertinente 40/21 de l'Assemblée générale des Nations Unies et à entamer, à titre préliminaire, un dialogue ouvert avec le Royaume-Uni.

A cet égard, nous voudrions dire que le projet de résolution qui a été publié sous la cote A/41/L.19 demande à nouveau aux Gouvernements des deux parties de passer à la négociation afin de trouver un règlement pacifique et définitif aux problèmes qui continuent d'exister entre les deux pays. La communauté internationale est en droit d'exiger du Royaume-Uni, membre permanent du Conseil de sécurité chargé de responsabilités particulières en ce qui concerne le maintien de

M. Nyamdo (Mongolie)

la paix internationale, qu'il renonce à sa politique coloniale envers les îles Malvinas. Nous exprimons l'espoir que le Royaume-Uni répondra de façon positive aux propositions de l'Argentine.

La République populaire de Mongolie votera pour ce projet de résolution.

M. MAKEKA (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale étudie depuis plusieurs années déjà la question des îles Falkland (Malvinas). L'an dernier, l'Assemblée générale a adopté une résolution dont le texte était similaire, la résolution 40/21, qui a été soumise à examen, mais qui ne nous a pas rapprochés d'une solution, et n'a pas non plus encouragé les parties à s'asseoir à la table des négociations.

Ma délégation est très attachée à un règlement pacifique du différend. Pour y parvenir, les deux parties au différend doivent accepter de négocier sans conditions préalables. En ce moment, cependant, l'une des parties continue de vouloir parler d'autodétermination pour les insulaires des Falkland alors que l'autre veut parler du transfert de souveraineté d'une partie à l'autre. Il est donc manifeste qu'il n'y a pas de terrain d'entente entre les deux parties.

A notre avis, le principe de l'autodétermination, exactement comme le principe de la souveraineté, est d'une importance primordiale pour toute solution du problème, et il est plus que douteux que le projet de résolution A/L.41/L.19 puisse rapprocher les parties d'une solution. Ma délégation aurait été satisfaite si l'on avait omis dans le projet de résolution le membre de phrase "y compris tous les aspects de la question concernant l'avenir des îles Falkland (Malvinas)", que l'on trouve au quatrième alinéa du préambule et dans le paragraphe 1 du dispositif.

Nous appuyons bien entendu l'idée que le Secrétaire général poursuive sa mission de bons offices et nous nous associons à ceux qui invitent les parties à ne pas recourir à des mesures unilatérales susceptibles d'aggraver la tension dans la région. Nous craignons surtout la décision unilatérale du Gouvernement britannique d'imposer une zone de pêche exclusive autour des îles ne complique la solution pacifique du problème.

Cela étant, ma délégation s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution.

M. FERM (Suède) (interprétation de l'anglais) : Le différend non réglé entre l'Argentine et le Royaume-Uni sur la question des îles Falkland (Malvinas) continue de préoccuper gravement le Gouvernement suédois.

M. Ferm (Suède)

Nous partageons le regret du Secrétaire général qu'il n'ait pas été possible jusqu'ici de trouver un terrain d'entente permettant aux deux parties d'engager le genre d'entretiens envisagé dans la résolution 40/21. Nous appuyons les efforts qu'il fait, avec d'autres, pour promouvoir entre les parties un dialogue qui mènerait progressivement au règlement juste et durable de la question des îles Falkland qui est au coeur de leur aliénation prolongée. Nous continuons d'espérer sincèrement que les deux Gouvernements pourront bientôt prendre des mesures supplémentaires pour définir toute la série de questions qui seront nécessairement discutées au cours de ce dialogue. Nous sommes encouragés par les déclarations des deux Gouvernements qui nous disent rechercher le moyen de reprendre le dialogue.

En conséquence, mon gouvernement appuie les démarches formulées dans le projet de résolution A/41/L.19 dont nous sommes saisis. Selon nous, le projet de résolution est une tentative constructive de promouvoir la reprise du dialogue entre les deux parties intéressées, sans conditions préalables et conformément à la Charte des Nations Unies. Nous croyons, comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, que des progrès importants peuvent être réalisés grâce au dialogue et à des mesures propres à renforcer la confiance, afin de résoudre toutes les divergences entre les deux parties. Nous souscrivons à l'appel international qui leur est adressé pour qu'elles reprennent ce dialogue.

De l'avis de mon gouvernement, il existe deux principes directeurs qui doivent être appliqués à la solution de cette question. Le premier est celui du droit à l'autodétermination. Le droit des peuples de tous les territoires coloniaux de décider eux-mêmes de leur propre destinée est un principe fondamental de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le deuxième est celui du règlement des conflits par des moyens pacifiques. Ma délégation estime que les références à la Charte des Nations Unies faites dans le projet de résolution, tant dans le préambule que dans le dispositif, doivent être interprétées dans cet esprit.

C'est pour ces raisons que ma délégation a décidé de voter pour le projet de résolution. Il va sans dire que nous regrettons qu'il n'ait pas été possible cette fois-ci de tomber d'accord sur un texte que nous aurions tous pu appuyer.

M. HAMADNEH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Le fait que l'Argentine et le Royaume-Uni ne soient pas parvenus à un règlement pacifique du problème des Falkland préoccupe grandement mon pays, d'autant plus que la Jordanie a des liens d'amitié traditionnels avec le Royaume-Uni, et que nous développons des liens d'amitié croissants et étroits avec l'Argentine. En effet, nos deux pays sont membres du Mouvement des non-alignés et souscrivent également à ses principes. Nous apprécions pleinement le rôle de l'Argentine dans le Mouvement. Elle appuie les causes du tiers monde. Nous apprécions en particulier sa compréhension vis-à-vis de la question de Palestine et du conflit au Moyen-Orient.

Nous lançons un appel au Royaume-Uni et à l'Argentine pour qu'ils oeuvrent tous deux à parvenir à une base commune qui faciliterait les négociations aux fins d'aboutir à un règlement pacifique de tous les problèmes en suspens entre les deux pays, y compris la question des îles Falkland (Malvinas).

Nous invitons le Secrétaire général des Nations Unies à maintenir et à intensifier ses efforts et ses bons offices entre les deux pays, afin que soit entamé un dialogue ouvert et franc entre les deux pays, susceptible d'engendrer la confiance mutuelle nécessaire pour résoudre le conflit.

Par conséquent, ma délégation s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution A/41/L.19.

M. AL-ANSI (Oman) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre satisfaction face à l'évolution positive que nous voyons dans les projets de résolution, évolution positive par rapport aux projets de résolution présentés en 1985. Je veux notamment faire la comparaison entre le projet de résolution de cette année et celui de l'année 1985 concernant les îles Falkland (Malvinas). Cependant, il est malheureux de constater qu'aucun progrès n'a été réalisé pour réduire l'écart qui sépare les deux parties concernées, l'Argentine et le Royaume-Uni, que ce soit dans le cadre des négociations de Berne qui ont été suspendues ou, dans un autre cadre, qui seraient parrainées par l'ONU et le Secrétaire général, et acceptable pour les deux parties.

Au contraire, nous avons observé, pendant les deux dernières années, des tendances malheureuses à une escalade dans la situation entre les deux parties et nous discernons des manoeuvres qui risquent de mener la question vers un autre conflit international tout à fait injustifié, d'autant plus que les déclarations

M. Al-Ansi (Oman)

officielles faites par les deux parties au conflit répètent et réitèrent leurs demandes respectives déjà connues.

Nous croyons qu'il n'y aurait pas dû y avoir de confrontation militaire entre les deux parties en 1982, car mon pays a des relations d'amitié, des relations cordiales avec le Royaume-Uni, des relations anciennes, traditionnelles, et nous sommes satisfaits des relations commerciales et autres entre notre pays et le Royaume-Uni. D'autre part, nous avons des relations diplomatiques et des relations en évolution avec la République argentine. Les ambassadeurs des deux pays ont en outre présenté leurs lettres de créance aux présidents respectifs à Muscate et à Buenos Aires. Du fait que le problème ne pourra être résolu pacifiquement qu'avec l'accord des deux parties, et vu que nous devrions écarter tous les éléments négatifs, que notre espoir est de garantir les demandes légitimes des deux parties et qu'on devrait honorer le principe de l'autodétermination des peuples du tiers monde, ce principe devra être pris en compte avec le principe du respect de la souveraineté. Nous espérons que le Secrétaire général présentera un rapport l'année prochaine où il nous dira que des progrès ont été réalisés pour arriver à la solution désirée. C'est ce que nous voulions dans le passé et c'est ce que nous voudrions pour l'avenir. Jusqu'à ce que cette évolution se concrétise, ma délégation maintiendra sa position traditionnelle lors du vote sur un projet de résolution concernant ce problème et je suis certain que nos amis britanniques et argentins comprendront notre position et sauront que ce n'est pas là une prise de position contre l'une des deux parties et que nous continuerons à évaluer à leur juste valeur nos relations avec chacune. Nous espérons qu'à l'avenir nous pourrions parvenir à un projet de résolution équilibré, un projet de résolution qui soit approuvé par consensus et que le conflit sera résolu par des moyens pacifiques.

M. KGABI (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Nous voterons pour le projet de résolution A/41/L.19, car nous demeurons fermement convaincus que seules des négociations peuvent résoudre la question des Falkland (Malvinas). Nous ne sommes pas plus en faveur de Falkland britanniques que d'un transfert automatique des îles et de leurs habitants à la souveraineté de l'Argentine.

Ce que nous appuyons, c'est simplement l'amorce de négociations entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni, dont le but principal serait de trouver des moyens pacifiques de résoudre définitivement la question des Falkland sous tous ses aspects, y compris celui du respect du droit des habitants à l'autodétermination.

Sir John THOMSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation votera, comme les années précédentes, contre le projet de résolution A/41/L.19. Nombre d'orateurs qui m'ont précédé ont fait valoir plusieurs arguments que ma délégation ne peut accepter. Il est bien tard et je n'entrerai pas dans les détails. Je dois souligner cependant que la déclaration de l'Ambassadeur du Zimbabwe à l'effet que la présence militaire, navale et aérienne de mon pays autour des îles est "sans cesse croissante" est erronée. Bien au contraire, la présence militaire, navale et aérienne, du Royaume-Uni décroît sans cesse. Elle est moitié moindre maintenant de ce qu'elle était lorsque nous avons dû reconquérir notre territoire à la suite de l'invasion.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est séduisant par sa simplicité et par son attrait superficiel, mais il ne peut être séparé des circonstances dont il procède. Certains de ses auteurs prétendent qu'il s'agit uniquement d'une procédure et que le texte n'est au détriment de la position ni de l'Argentine ni du Gouvernement britannique.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

Je dis que ce n'est pas exact. Le projet de résolution tend à préjuger la position, et tel est le cas. Comme je l'ai fait observer hier, au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, on appelle à négocier sur "tous les aspects de la question concernant l'avenir des îles Falkland". A moins que je n'aie mal compris le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, il insiste pour que tous les aspects comprennent la question de souveraineté. Dans son intervention d'hier il a déclaré :

"Aussi longtemps que le coeur du problème" - il entendait la souveraineté, bien sûr - "sera ignoré, nous ne pourrons pas résoudre le problème accessoire." (A/41/PV.82)

Donc, le projet de résolution appuie la thèse de l'Argentine selon laquelle la souveraineté doit être discutée. Cela s'oppose à la thèse du Royaume-Uni selon laquelle la souveraineté ne devrait pas être discutée. La résolution n'est donc pas neutre; elle est trop argentine. Bien entendu, si le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, qui n'est pas là, était prêt à déclarer que nous nous trompons et que les entretiens visant à la normalisation de nos relations n'ont pas besoin d'être basés sur l'acceptation de la discussion de la souveraineté, nous serions alors dans une situation très différente. Mais nous savons que tel n'est pas le cas.

Nous sommes prêts, comme je le disais hier, à discuter de tout, excepté de la souveraineté. L'Argentine refuse de discuter quoi que ce soit si la souveraineté n'est pas à l'ordre du jour. Voilà le coeur du problème dont nous sommes saisis. Ce que nous voyons ici, c'est deux points de vue inconciliables qu'on ne peut espérer rapprocher en votant pour une résolution qui appuie une partie et s'oppose à l'autre.

Nous pouvons en faire la preuve. Hier, par deux fois, j'ai demandé au Ministre des affaires étrangères de l'Argentine s'il était prêt à négocier avec mon gouvernement sur des questions telles que la réparation des conséquences du conflit, le commerce et les échanges commerciaux, les relations diplomatiques et consulaires, les transports et communications et, le cas échéant, des questions relatives à la conservation des ressources halieutiques. L'Assemblée générale reconnaîtra que c'est là une citation directe de la déclaration d'hier du Ministre qui, à son tour, citait la déclaration argentine du 17 novembre.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

Cette méthode - qui consiste à discuter entre les deux gouvernements toutes les questions dont je viens de donner la liste - serait une façon pratique d'améliorer les relations entre nos deux pays d'habitude amis. Ce serait une façon de diminuer petit à petit notre différend. Ce serait avancer dans un esprit constructif et pragmatique. Ce serait faire exactement ce que Sir Joffrey Howe recommandait dans le passage que vient de citer avec tant d'éloquence et de force l'Ambassadeur du Zimbabwe.

Je n'ai pas obtenu de réponse à ma question d'hier. Je suppose que c'est parce que l'Argentine refuse de discuter ce qu'elle appelle les problèmes accessoires si l'on ne discute pas de la souveraineté. Autrement dit, l'Argentine pose une condition à l'ouverture de tout entretien.

Mon gouvernement pose aussi une condition. La condition de l'Argentine, c'est que la souveraineté soit discutée; notre condition c'est qu'elle ne le soit pas. Les deux parties posent une condition, ces conditions sont diamétralement opposées. Aussi, je demande une fois encore au Ministre des affaires étrangères - ou au Représentant permanent de l'Argentine - si son pays est prêt à entamer des entretiens avec nous afin d'améliorer nos relations en traitant de certaines ou de toutes les questions autres que la souveraineté que le Ministre a énumérées dans son intervention. C'est assurément une offre raisonnable. J'espère qu'il l'acceptera. J'espère aussi qu'il conviendra que le principe de l'autodétermination s'applique à cette situation coloniale comme elle s'applique aux autres.

Certains orateurs ont insisté pour dire que les Falkland sont une situation coloniale. Eh bien, alors, l'autodétermination s'applique. Quiconque a entendu les représentants élus des Falkland parler à la Quatrième Commission hier sait qu'ils ne veulent pas devenir citoyens argentins, qu'ils souhaitent rester britanniques et qu'ils insistent pour avoir le contrôle de leur propre avenir. Malheureusement, à moins que le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine ne se lève maintenant et ne me réfute, les Argentins n'acceptent pas que les habitants des Falkland contrôlent leur propre avenir. Le point de vue de mon gouvernement et celui du Gouvernement argentin sont donc inconciliables.

Donc, nous revenons au point où nous en étions lors des quatre précédents débats de ce rituel annuel. Les Argentins n'ont pas bougé d'un cran et nous n'avons pas bougé d'un cran. Jeespère, si nous devons améliorer nos relations



Sir John Thomson (Royaume-Uni)

que nous commençons petit à petit et que les Argentins acceptent de discuter sans condition préalable des nombreux points qu'ils ont énumérés dans leur discours.

M. SAEMALA (Iles Salomon) (interprétation de l'anglais) : La délégation des Iles Salomon a écouté attentivement les arguments des uns et des autres dans le débat sur ce point et a étudié le projet de résolution A/41/L.19 qui s'y rapporte. A notre avis, le projet de résolution contient des éléments susceptibles de conduire à des négociations fructueuses. Il y a cependant une omission fondamentale que nous estimons très importante. Nous comprenons la nécessité pour l'Argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'engager des négociations. Nous aurions cependant souhaité qu'il soit fait mention du peuple des Falkland ou des Malvinas, dont le droit à l'autodétermination doit être respecté. En même temps, nous espérons voir plus de souplesse s'agissant de l'élaboration d'un ordre du jour pour les négociations.

Nous continuons d'espérer que ces deux nations traditionnellement amies continueront de rechercher des solutions pacifiques. Dans ces conditions, les Iles Salomon voteront dans un esprit susceptible de conduire à l'établissement d'un dialogue significatif entre l'Argentine et le Royaume-Uni.

M. EL-MULLA (Koweït) (interprétation de l'anglais) : Le Koweït votera pour le projet de résolution qui figure dans le document A/41/L.19.

Nous estimons que, comme la résolution 40/21, le texte de ce projet de résolution est équilibré. A cet égard, ma délégation tient à souligner l'importance de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette déclaration continue de jouer un rôle vital dans le processus de décolonisation, dont un aspect important est l'exercice par les peuples de leur droit à l'autodétermination. Cependant, ce droit ne devrait pas être utilisé pour perpétuer le colonialisme, il devrait au contraire renforcer le processus même de décolonisation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de procéder au vote, je rappelle que le Secrétaire général a indiqué qu'il ne prévoyait pas d'incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/41/L.19. Si un changement de circonstances entraîne des dépenses, le Secrétaire général a l'intention de demander, avec l'assentiment du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires, le financement nécessaire aux termes de la résolution 40/254 de l'Assemblée générale, sur les dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice biennal 1986-1987.

Nous allons maintenant procéder au vote. L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution A/41/L.19.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kampuchea démocratique, Koweït, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie,

Roumanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Suriname, Tchad, Tchecoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Belize, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Cameroun, Danemark, Emirats arabes unis, Finlande, Gambie, Grenade, Iles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Luxembourg, Malawi, Maldives, Malte, Népal, Nicaragua, Portugal, Qatar, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Vincent-et-Grenadines, Swaziland, Thaïlande, Turquie

Par 116 voix contre 4, avec 34 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/40).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur le projet de résolution A/41/L.19.

Je rappelle que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à dix minutes.

M. de KEMOULARIA (France) : La France vient de se prononcer en faveur du projet de résolution A/41/L.19 relatif aux îles Malouines.

Par ce vote, mon pays a voulu s'associer aux efforts que la communauté internationale déploie depuis le conflit de juin 1982 pour aboutir à une solution juste et durable du différend qui oppose deux nations amies de la France.

Ma délégation est convaincue que seule une négociation, sans préalables ni conditions et portant sur tous les aspects du problème, est de nature à aboutir à une solution conforme aux buts et aux principes de la Charte de notre organisation, qui prescrit notamment le règlement pacifique des différends, la coopération internationale et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.\*

Par ce vote, la délégation française entend apporter son appui aux modalités proposées par les auteurs du texte pour amener les parties à régler leur différend. Cela ne saurait être interprété comme une prise de position de mon pays sur le fond de cette question.

---

\* M. Al-Ansi (Oman), Vice-Président, assume la présidence.

M. JACOBVITS de SZEGED (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Les Pays-Bas ont voté pour la résolution A/41/L.19, qui vient d'être adoptée, parce que son libellé ne préjuge en aucune façon l'aboutissement des négociations entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni sur toutes les questions qui les divisent. Nous nous félicitons que cette année, la résolution a été adoptée dans une forme aussi équilibrée que celle dans laquelle elle a été présentée. Elle peut ainsi répondre à l'objectif primordial de l'Assemblée générale, qui est de faciliter la reprise rapide des négociations.

Quant à la question de souveraineté, mon gouvernement est fermement convaincu que tout arrangement futur devrait conférer l'exercice du droit à l'autodétermination aux habitants des îles. La décolonisation, comme dans le cas des Falkland, doit être fondée sur la résolution 1514 (XV). Conformément à la Charte des Nations Unies, le droit à l'autodétermination est un droit fondamental.

Les Pays-Bas partagent pleinement la conviction du Secrétaire général des Nations Unies qui est exprimée dans son rapport, selon laquelle, grâce à un processus de dialogue franc et ouvert, assorti de mesures propres à accroître la confiance, des progrès sensibles peuvent être réalisés pour résoudre toutes les divergences qui séparent actuellement l'Argentine et le Royaume-Uni. Nous nous félicitons que le Secrétaire général se déclare toujours disposé à aider les deux parties à cette fin.

M. SVOBODA (Canada) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à exposer les éléments essentiels qui ont déterminé notre vote positif sur le projet de résolution A/41/L.19. Nous avons voté de la même façon que l'année dernière sur cette question. A propos de cette question, le Canada a toujours refusé de préjuger l'aboutissement du différend. Nous avons par contre préconisé des négociations sur toutes les questions le plus rapidement possible conformément à la Charte des Nations Unies. La résolution sur laquelle nous venons de nous prononcer reflète précisément cette position. Nous y voyons le moyen le plus approprié de parvenir au but pacifique que nous recherchons tous. Nous avons par conséquent voté pour le projet de résolution. Ce vote ne doit cependant pas être interprété comme un aval de la position spécifique quant au fond de l'une ou de l'autre des parties au différend.

M. WIJewardane (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution soumis à l'Assemblée n'aurait pas posé problème à ma délégation si, dans son libellé, le droit du peuple des îles Falkland (Malvinas) à être consulté sur son futur régime constitutionnel dans le contexte de la décolonisation avait été reconnu. En l'absence d'une telle disposition, demander simplement aux deux parties au conflit de résoudre pacifiquement leur différend ne permet pas de régler la question dans son ensemble comme nous étions en droit de l'attendre.

Notre position sur la question n'entame nullement les bonnes relations que nous avons avec les deux pays.

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation souhaite faire quelques observations sur le vote qui vient d'avoir lieu à l'Assemblée.

Dans sa dernière intervention, le représentant de la Grande-Bretagne nous a parlé d'une réduction de la présence militaire britannique dans les îles. Ce matin, précisément, ma délégation a présenté une note au Secrétaire général faisant référence à un acte d'agression dont un navire de pêche argentin a été l'objet au cours de ces dernières 48 heures. Alors qu'il se trouvait hors de la zone exclusive, il a été survolé à trois ou quatre reprises par un avion C-130 des forces aériennes basé sur les îles Malvinas. Cela prouve bien qu'une activité militaire constante règne dans la région. C'est pourquoi nous jugeons inacceptable l'affirmation selon laquelle la présence militaire est réduite.

Deuxième point qui justifie une observation : le représentant de la Grande-Bretagne a souligné que, bien que le projet de résolution adopté s'attache plus particulièrement à la procédure - comme différentes délégations n'ont pas manqué de le souligner - il ne dissimule nullement le caractère véritable de la question qui a trait à la souveraineté. Nous sommes tous conscients, ici, que la résolution contient un appel - que l'Assemblée générale a estimé lié à la procédure - aux deux parties pour qu'elles négocient tous les aspects de l'avenir des îles Falkland. Nous savons tous également que cela implique, pour notre part, d'aller à la table des négociations pour examiner tous les aspects du problème, y compris, naturellement, ceux relatifs à la souveraineté.

Il s'agit d'un différend concernant la souveraineté, et reconnu comme tel par le représentant du Royaume-Uni lui-même dans l'intervention qu'il a faite hier. Le

M. Delpéch (Argentine)

Gouvernement britannique l'a également reconnu, comme nous l'avons dit hier, tout comme la communauté internationale. C'est pourquoi nous ne comprenons pas, sur les plans de la logique, du droit ou même de la politique, pourquoi, alors même qu'il a été reconnu qu'il existait un différend sur la souveraineté, l'une des parties se refuse à examiner l'un des aspects de ce différend. Comme je l'ai dit hier, cela est d'autant plus étonnant que l'une des deux parties est un membre permanent du Conseil de sécurité - un des cinq Etats particulièrement responsables du maintien de la paix et de la sécurité sur notre planète.

Avec ces quelques observations je pense avoir répondu à toutes les allégations du représentant britannique selon lesquelles tous les aspects de la résolution englobent la souveraineté. Du point de vue de l'Argentine, cette résolution inclut effectivement la question de la souveraineté mais elle inclut également tous les aspects que le Royaume-Uni peut présenter à la table de négociations, sans aucune exclusive.

Nous ne comprenons donc pas pourquoi nous ne pourrions pas négocier comme des nations civilisées et modernes à propos d'un différend dont la communauté internationale a à connaître.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour cette question. Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je voudrais lui rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la première déclaration au titre du droit de réponse doit se limiter à dix minutes et la seconde à cinq minutes que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Sir John THOMSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : J'ai beaucoup de mal à croire certaines des choses que je viens d'entendre de la bouche de l'Ambassadeur de l'Argentine.

En premier lieu, je réserve le droit de ma délégation de faire les observations sur la lettre qu'il a pu envoyer. Je ne l'ai pas encore vue.

Deuxièmement, je dois répéter que les forces britanniques, dans les îles et autour, ont été extrêmement réduites. L'Ambassadeur se trompe purement et simplement quand il répète qu'il y a augmentation des forces militaires. C'est une question purement factuelle. Ce n'est pas une question d'opinion. Je suis vraiment surpris que l'Ambassadeur d'Argentine ne veuille pas regarder la réalité en face. Je répète que j'ai beaucoup de mal à croire ce que j'ai entendu.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

Je ne prolongerai pas le débat. Je répéterai simplement, une fois de plus, que la délégation de l'Argentine n'a pas répondu à la question que j'ai posée à trois reprises au cours de ce débat de savoir si l'Argentine était prête à discuter avec nous sans insister sur une discussion sur la souveraineté en tant que condition préalable.

Nous avons entendu de nombreux discours et je pense qu'il est juste de dire qu'un grand nombre d'entre eux reconnaissent ce que l'Argentine elle-même se refuse encore à reconnaître : que le principe de l'autodétermination s'applique aux habitants des îles Falkland.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 28 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 50.